



Mémoire de

LES AMIS DE MEADOWBROOK

Soumis à

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Dans le cadre du

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

septembre 2013

Présenté par :

Campbell Stuart
514 927-7802
cstuart@colby-monet.com

Les Amis de Meadowbrook

C.P. 55011, Succo Belmore
7005, chemin de la Côte St-Luc
Côte St-Luc, QC H4V 0A1

www.lesamisdemeadowbrook.org

Notre mission: Empêcher le développement de Meadowbrook et le transformer en Parc Meadowbrook, un nouveau parc nature de 57 hectares, ouvert et accessible à tous les résidents de l'Île de Montréal et relié par une trame verte à un réseau de parcs dont, notamment, la falaise Saint-Jacques.

Our Mission: To protect Meadowbrook from development and transform it into Meadowbrook Park, a new 57-hectare nature park open and accessible to all Montreal Islanders and connected through a greenway to a network of parks including the falaise Saint-Jacques.

1. AVANT-PROPOS

Les commentaires de *Les Amis de Meadowbrook* sur le projet du Plan de développement de Montréal (PDM) seront limités aux points concernant la protection de l'environnement. En premier lieu, nous allons discuter de la préservation Meadowbrook et sa transformation en Parc Meadowbrook. Ensuite, nous allons discuter de l'échec du PDM de respecter les obligations environnementales du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (PMAD), telles que résumées dans les objectifs 3.1, 3.2 et 3.5 du PMAD.

2. QUI SOMMES-NOUS?

Les Amis de Meadowbrook est une organisation de bénévoles provenant de tous les secteurs de l'Île de Montréal et ailleurs qui œuvrent depuis plus de 23 ans pour la préservation du terrain de Meadowbrook. Notre mission:

« Empêcher le développement de Meadowbrook et le transformer en Parc Meadowbrook, un nouveau parc nature de 57 hectares, ouvert et accessible à tous les résidents de l'Île de Montréal et relié par une trame verte à un réseau de parcs dont, notamment, la falaise St-Jacques. »

3. LE PDM DOIT DONNER EFFET AUX RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS PUBLIQUES SUR MEADOWBROOK

(i) Recommandation de L'Office de consultation publique de Montréal :

Dans son Rapport de consultation publique, émis le 31 mai 2004 sur l'avant-projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (Ville de Montréal) http://www.ocpm.qc.ca/sites/default/files/rapports/rapport_urbanisme.pdf l'OCPM a conclu à la page 30 comme suit:

« La commission est d'avis que le golf Meadowbrook et le ruisseau Petit-Saint-Pierre qui serpente à travers ce dernier méritent une attention particulière. Elle recommande donc à la Ville d'en faire un écoterritoire. »

La Ville de Montréal n'a jamais donné effet à cette recommandation.

(ii) Recommandation de La Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération (la Commission Labrecque):

Dans son Rapport d'étude publique et recommandations sur le Bilan 2007-2008 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOMM_20090618_0.PDF déposé au conseil

d'agglomération de Montréal le 18 juin 2009, la Commission Labrecque a recommandé (R-3 à la page 20) comme suit :

« Que des mandats soient donnés à la Direction des grands parcs et de la nature en ville (...) de développer des scénarios visant la protection du site du golf de Meadowbrook et sa transformation en parc nature, en grand parc urbain ou en écoterritoire dans la perspective d'une trame verte reliant ce site à la falaise Saint-Jacques. »

La Ville de Montréal n'a jamais donné effet à cette recommandation.

Nous demandons que le PDM donne effet à cette recommandation.

4. POURQUOI PRÉSERVER LE TERRAIN DE MEADOWBROOK?

Nous recommandons la préservation de Meadowbrook pour les raisons suivantes:

(i) Les raisons environnementales et sociales :

Les raisons environnementales et sociales pour la préservation de Meadowbrook sont amplement décrites dans ces documents, que nous demandons à l'OCPM de lire attentivement :

- (a) « Résumé des données principales concernant le terrain de Meadowbrook » (voir l'Annexe 1); et
- (b) Mémoire de *Les Amis de Meadowbrook* soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération, le 6 mai 2009 :

Mémoire :

<http://www.lesamisdemeadowbrook.org/memorandum.htm>

et ses Annexes :

http://lesamisdemeadowbrook.org/pdf/Annexes_Amis_de_Meadowbrook_2009-05-06.pdf

(ii) Toute construction sur le terrain de Meadowbrook représenterait des risques anthropiques majeurs :

(a) FMC/ACFC :

Le terrain Meadowbrook est entouré par la cour de triage ferroviaire la plus importante dans l'est du Canada. Les scénarios potentiels de catastrophes d'ordre technologique sont à éviter dans la planification. *La Fédération des municipalités canadiennes et l'Association des chemins de fer du Canada*, dans la publication « Rapport final - Lignes directrices et meilleures pratiques » http://www.proximityissues.ca/french/MaterialsContent/2007_Guidelines_fr.pdf recommandent (à la page 8) une marge de recul sécuritaire de 300 mètres pour des cours de triages. Ainsi, toute construction sur Meadowbrook contreviendrait à cette recommandation.

(b) **Résolutions du Conseil Municipal de Montréal et du Conseil d'agglomération de Montréal:**

Le 26 septembre 2013, le Conseil municipal de Montréal et, le 29 septembre 2013, le Conseil d'agglomération de Montréal ont adopté unanimement les résolutions dans l'**Annexe 2**, au sujet de construction résidentielle à proximité des cours de triages ferroviaires sur l'île de Montréal, incluant notamment Meadowbrook. Les résolutions sont essentiellement identiques :

« De donner mandat aux services centraux de la Ville de Montréal d'inclure les lignes directrices FCM-ACFC aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires incluant les voies ferrées et cours de triages (tel qu'identifiés par le rôle d'évaluation) dans le règlement de concordance du schéma d'aménagement et développement en conformité aux orientations et aux objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. »

5. MEADOWBROOK : PARC-NATURE URBAIN ET PATRIMONIAL ACCESSIBLE À TOUS

Le 1 décembre 2012, le *Conseil régional de l'environnement de Montréal*, *Les Amis de Meadowbrook* et *Catalyse Urbaine* ont réuni résidents, universitaires, experts en santé, environnementalistes et représentants politiques pour une Charrette de design, afin de réfléchir ensemble sur le développement potentiel d'un nouveau parc Meadowbrook.

Après une introduction à l'histoire et une visite du site, cinq équipes multidisciplinaires ont travaillé durant un après-midi à élaborer les propositions. Lors de la présentation de leurs travaux, l'ensemble de ces groupes a insisté sur le potentiel important d'un parc Meadowbrook au cœur de l'île de Montréal.

Par la suite, *Les Amis de Meadowbrook* a fait appel à la firme d'architecture de paysage *Catalyse Urbaine* afin qu'elle propose un plan directeur de même que des orientations envisageables dans un futur parc au vu, notamment, des points soulevés par les équipes de la Charrette. Le résultat se trouve à l'**Annexe 3** : Plan Directeur de Parc Meadowbrook et

<https://docs.google.com/file/d/0B74sG8jw2ZKLUWN2QXloZI780SEE/edit?usp=sharing&pli=1>

Le Plan Directeur de Parc Meadowbrook a été déposé à la Ville de Montréal le 23 avril 2013.

Nous demandons que le Plan Directeur de Parc Meadowbrook soit incorporé dans le PDM.

6. LE PDM DOIT RESPECTER LES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES DU PMAD

Le PDM ne respecte pas les obligations environnementales du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (PMAD), telles que résumées dans les objectifs 3.1, 3.2 et 3.5 du PMAD.

À ce sujet, nous adoptons comme les nôtres les recommandations du *Sierra Club Québec* dans sa mémoire jointe aux présentes à titre d'Annexe 4.

ANNEXE 1

Les Amis de Meadowbrook
Résumé des informations pertinentes à la protection du terrain Meadowbrook
Page 1 de 11



Résumé des données principales concernant le terrain Meadowbrook

Le présent document et le communiqué de presse sont disponibles sur www.lesamisdemeadowbrook.org. En utilisant le format pdf du présent document, disponible sur le site Web, il vous sera possible de cliquer directement sur les liens afin d'accéder à tous les documents. À noter que des informations générales et des photos sont disponibles sur les sites suivants :

- Groupe facebook : S.O.S. Meadowbrook : <http://bit.ly/ddDoGf>
- Twitter : http://twitter.com/sos_meadowbrook
- Flickr : www.flickr.com/photos/sos_meadowbrook/
- Site Web : www.lesamisdemeadowbrook.org

Notre Mission

Empêcher le développement de Meadowbrook et le transformer en Parc Meadowbrook, un nouveau parc nature de 57 hectares, ouvert et accessible à tous les résidents de l'Île de Montréal et relié par une trame verte à un réseau de parcs dont, notamment, la falaise Saint-Jacques.





1. Meadowbrook, un terrain à protéger selon plusieurs!

Au fil des années, plusieurs intervenants ont appuyé la recommandation de protéger le terrain Meadowbrook. Plus récemment, **en mai 2009, la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération a recommandé la protection du terrain Meadowbrook** (<http://www.lesamisdemeadowbrook.org/agglo.htm>). Les membres du comité ayant à l'époque visité le site et eu l'opportunité d'apprendre sur les potentiels économiques et sociaux du terrain Meadowbrook, d'où une recommandation non seulement en faveur de la protection du terrain Meadowbrook mais aussi en faveur de son intégration au sein d'une trame verte du grand sud-ouest.

Malheureusement, Montréal n'a toujours pas fait suite sur ces recommandations découlant d'un processus démocratique de consultation. Les Amis de Meadowbrook demandent donc que Montréal fasse suite sur ces recommandations.

La résolution suivante fut extraite directement du rapport de la commission d'agglomération. Une copie de la résolution est disponible aux coordonnées suivantes : <http://www.lesamisdemeadowbrook.org/rapport.htm>

Perspectives à moyen et long terme

R-3

Que des mandats soient donnés à la Direction des grands parcs et de la nature en ville

- de développer davantage d'initiatives dans les secteurs très densément peuplés de l'île de Montréal de façon à contribuer à l'augmentation de la biodiversité globale sur le territoire;
- de considérer des interventions pour assurer la protection de petits milieux naturels de moins de 15 ha;
- de mener des démarches visant la création d'un réseau avec quatre grandes trames vertes sur le territoire, dans l'Est, l'Ouest, le grand Sud-Ouest et le Centre et le Nord de l'île de Montréal;
- de développer des scénarios visant la protection du site du golf de Meadowbrook et sa transformation en parc nature, en grand parc urbain ou en ecoterritoire dans la perspective d'une trame verte reliant ce site à la falaise Saint-Jacques.

Pourtant, il a été recommandé de protéger ce site à plusieurs reprises au fil des années citons :

- En 2003, le maire **Gérald Tremblay s'est engagé à préserver Meadowbrook**
- En 2004, l'office de consultation publique de Montréal (**OCPM**) a **recommandé sa préservation** (voir annexe A3) : http://www.lesamisdemeadowbrook.org/pdf/Annexes_Amis_de_Meadowbrook_2009-05-06.pdf

Les Amis de Meadowbrook demandent donc à Montréal de donner suite aux recommandations découlant non seulement de la promesse du Maire Gérald Tremblay en 2003 et de la recommandation l'OCPM en 2004 mais aussi du Comité d'agglomération en 2009 et procède à la protection du terrain Meadowbrook au bénéfice de tous les Montréalais.

2. Le terrain Meadowbrook, un milieu unique

2.1. Une diversité biologique actuelle et potentielle incomparable

Le grand sud-ouest de Montréal est probablement la région du Québec possédant le moins d'espaces naturels ou naturalisés accessibles à la communauté. Or dans une région aussi pauvre en diversité biologique, le terrain Meadowbrook se démarque de tout autre. Considéré non développable selon les règles environnementales d'il y a un siècle de par sa proximité à une cour de triage, le terrain ne fut donc jamais développé. Transformé en golf il y a quelques 90 ans, ces aménagements à l'époque n'altéraient pas le profil du sol. La végétation d'origine était aussi maintenue le plus possible dont les lisières entre les verts et divers autres arbres présents sur le site. Il en résulte une biodiversité unique représentant un échantillon des forêts présentes à Montréal il y a un siècle. On y note en particulier :

- une **diversité de plantes** dont des fougères, des fleurs printanières et des arbres **de même que d'animaux** divers y ayant été observés dont des paulines et des renards.
- **une des dernières** sections de rivière **intacte à Montréal** de même que **des plaines inondables et des étangs**. Ce sont tous des milieux humides protégés par le gouvernement du Québec de par la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Québec.
- Un positionnement stratégique le long du **corridor principal pour les oiseaux migrateurs** printaniers dont plus particulièrement les passereaux. Avec quelques plantations de diversification biologique, le site pourrait accueillir une diversité énorme d'animaux dont entre autres diverses espèces d'oiseaux.
- En fait, selon les standards internationaux émis par l'Union Internationale pour la Conservation de la nature, le terrain Meadowbrook correspond à la définition d'un milieu naturel.

À cette fin, le terrain Meadowbrook est selon divers biologistes spécialisés en la protection et la naturalisation de milieux, **le plus facile à naturaliser** de toutes les villes et arrondissement du grand sud-ouest Montréal. En fait, selon Patrick Asch, biologiste spécialisé en la naturalisation de milieux urbains, **il suffirait de quelques travaux mineurs effectués avec l'assistance de quelques bénévoles et d'environ cinq ans pour laisser la végétation grandir** et que le milieu soit suffisamment riche **pour accueillir une faune très diversifié**. Ainsi, des papillons et autres insectes de même que oiseaux recoloniseraient rapidement le site, suivrait par la suite diverses autres espèces animales dont les mammifères et possiblement même la couleuvre brune, une espèce à statut précaire ayant été retrouvée non loin de Meadowbrook qui pourrait éventuellement recoloniser le site (selon Patrick Asch, il est probable qu'elle y soit déjà présente sur le la lisière sud de Meadowbrook, puisqu'elle a été retrouvé le long de chemins non loin du terrain).

Vous pourrez trouvez des informations plus précises à cet effet dans les documents suivants :

- <http://bit.ly/9a1T4T> consultez en particulier l'annexe 2 qui résume les principales informations.
- <http://www.lesamisdemeadowbrook.org/memorandum.htm>. Voir section B4



Vous pouvez de plus consulter la présentation photographique sur les paysages de Meadowbrook et la présentation photographique sur la faune que l'on pourrait retrouver à Meadowbrook au lien suivant

2. Le terrain Meadowbrook, un milieu unique (suite)

2.2. Un site avec des bénéfices sociaux et environnementaux potentiellement nombreux

En plus de l'importance du site pour la biodiversité, le terrain Meadowbrook a le potentiel de fournir tous les autres bénéfices sociaux et environnementaux associés à la présence de milieux naturels dont :

- **Réduction de l'effet d'îlot de chaleur et de la pollution atmosphérique**

Ces impacts sont particulièrement importants étant donné la présence de la cour de triage, d'un quartier industriel faible en végétation et d'autoroutes en amont dans le vent dominant. Il en découle bien sûr une augmentation de la santé des populations environnantes et une réduction du taux de mortalité local associé à la pollution et aux périodes de canicules. Voir : section B2 du document suivant pour plus d'information à cet effet : <http://www.lesamisdemeadowbrook.org/memorandum.htm> et consultez tout particulièrement l'annexe 9 de ce document <http://bit.ly/9qdHU3>.

- **Augmentation de l'activité physique** découlant de la possibilité d'effectuer des loisirs de plein air menant à une augmentation de la santé des populations environnantes.

Ce terrain est le seul disponible pour effectuer des loisirs associés à la nature ou au plein air pour plusieurs résidents n'ayant aucun autre site naturel accessible. De plus, un plan conceptuel d'aménagement du parc d'un réseau de voies cyclables permettant l'accès au parc nous permet de déterminer que le terrain serait rapidement accessible par au moins 500 000 résidents de la région environnante en quelques minutes à peine. Il en découle que le potentiel d'utilisation et les impacts sur la santé des populations environnantes sont très élevés. À Montréal, c'est la population du quartier Saint-Pierre de Lachine qui, n'ayant aucun milieu naturel à proximité bénéficierait le plus. Ils sont situés à moins de 500m du parc et à moins de 2 minutes en vélo. Parmi les autres communautés de Montréal qui bénéficieraient d'un nouveau parc Meadowbrook :

- Quartiers nord de Lachine (près de la 1^{re} avenue), nord de LaSalle (près de la rue Dollard) : moins de 1,5km, moins de 6 minutes en vélo.
- Presque tout le restant de Lachine et LaSalle de même que la majorité de NDG, du Sud-ouest et même les secteurs près de Décarie et Jean-talon, moins de 5km, soit 15 minutes en vélo.

- **Augmentation de l'image de marque de la communauté.** Les gens aiment vivre à proximité de milieux naturels tant pour des fins de loisirs que pour le simple intérêt de voir des espaces verts à proximité. C'est pour cette raison par exemple que les communautés à proximité du Mont-Royal sont prisées. En transformant le terrain Meadowbrook en parc, les communautés environnantes bénéficieraient ainsi d'une augmentation de leur image de marque.

Plusieurs informations générales à cet effet sont couvertes dans le document suivant : <http://bit.ly/a7P9Az>



Pour gros plan voir annexe 7 de



2. Le terrain Meadowbrook, un milieu unique (suite)

2.3. Le dernier site avec un potentiel archéologique datant d'il y a 4000 ans

Meadowbrook est situé en haut de la falaise Saint-Jacques aux abords de Lachine et Côte-Saint-Luc. Cet emplacement assez inusité explique pourquoi ce site comporterait un potentiel archéologique. Plus spécifiquement :

- Ce site est un terrain de golf depuis 90 ans et le sous-sol n'a pas été modifié lors de l'aménagement du golf et ce, depuis le tout début. Auparavant une ferme privée occupait cet endroit. Par conséquent, **la majorité du substrat n'a jamais été altéré** surtout dans la portion où le promoteur veut débiter les travaux.

- Meadowbrook est localisé au bord de la falaise Saint-Jacques aux confins de Lachine, Montréal-Ouest et Côte Saint-Luc. Cette falaise était, il y a 4000 ans, la rive d'un immense lac appelé Lampsylis. Ce lac avait la forme d'une patte d'oiseau allongée comportant 3 pointes dans sa partie sud. La première englobait l'actuel lac Champlain, la seconde le lac Saint-François, et la troisième s'étendait vers Ottawa et englobait le lac des Deux-Montagnes. Le terrain de Meadowbrook, tel qu'il apparaît de nos jours, était à l'époque situé sur la rive de ce vaste lac, sur un promontoire qui se prolongeait grosso modo vers le sud. **Ce site était par conséquent idéal pour l'établissement des populations autochtones.** Il était à la fois à l'abri des vents forts mais bénéficiait en même temps de la chaleur du soleil venant du sud qui réchauffait la pente plus rapidement que dans d'autres régions.

- Ce terrain comporte encore une rivière qui serpente le terrain ce qui indique que même après la disparition des anciens lacs, il a été pendant des siècles très prisé par les autochtones en raison de la présence d'une **source d'eau.**

- Ce site contient encore des plantes utilisées par les populations autochtones notamment, l'aubépine, le sureau du Canada, le cerisier Tardif mais surtout **le caryer ovale et le chêne à gros fruits, des arbres qui se retrouvent au Québec uniquement près des anciens campements autochtones.** Des botanistes croient que la noix de ces arbres était apportée du sud et plantée sur ce site par les autochtones car elle était une excellente source de nourriture.

- Ce site, sur une carte ancienne, fait référence à un **campement iroquois** qui s'y serait installé après le massacre de Lachine (voir le lien puis le point sur la carte apparaissant sur le ruisseau situé à la gauche du lac à la Loutre) <http://shgverdun.multiply.com/photos/album/6/6#photo=16> .

En tenant compte de tous ces indices, il est clair que ce site est d'une importance archéologique non négligeable. Selon des archéologues et historiens locaux, c'est le dernier endroit encore intact dans cette région qui pourrait receler des artefacts datant de plus de 4000 ans reliés à l'histoire des autochtones; le reste de la falaise du côté est, vers le Centre-Ville de Montréal, a été développé à l'exception de la Cour Glenn. Toutefois le sol de la Cour Glenn a été considérablement remanié, par conséquent Meadowbrook est le seul site à potentiel archéologique qui nous reste.



Cette photo par David Fletcher présente un Caryer ovale présent sur le terrain Meadowbrook. Cet arbre dont les noix étaient consommées par les autochtones est associée à la présence de villages autochtones

2. Le terrain Meadowbrook, un milieu unique (suite)

2.4. L'élément clef le plus important pour la revitalisation urbaine du quartier Saint-Pierre de Lachine et un potentiel économique important pour le grand sud-ouest de Montréal en entier

Patrick Asch, étant un biologiste spécialisé face aux milieux naturels urbains a au fil des années rassemblé une multitude de données sur les impacts économiques associés aux milieux naturels et aux loisirs y étant associés. Ces résultats feront entre autres l'objet d'une conférence qu'il présentera le 28 avril 2010 dans le cadre du Sommet sur la biodiversité de Montréal. Il nous a cependant fourni quelques informations clefs démontrant les bénéfices potentiels associés à la transformation du terrain Meadowbrook en parc écologique et récréatif. Il note qu'en se fiant sur les données économiques du Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec datant de l'an 2000 (<http://www.mrf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp>) et en effectuant une mise à jour de la population et du taux d'inflation, **les résidents de la Communauté Métropolitaine de Montréal** ont le potentiel de dépenser, en date de 2009 **1,9 milliards de dollars annuellement**, soit environ cinq fois plus que les dépenses associées à tous les congrès effectués à Montréal en 2008 (374M\$ en 2008 selon L'état du tourisme à Montréal en 2008, téléchargeable sur : <http://www.tourisme-montreal.org/Tourisme-Montreal/Trousse-d-outils>). Ainsi, si le terrain Meadowbrook devient accessible pour de tels loisirs, alors une portion de la population de la CMM sera en mesure d'effectuer ces loisirs dans le secteur et de dépenser une tranche de cette somme localement. De plus, les dépenses potentielles associées au **tourisme** seraient de plus très significatives.

En combinant, ce potentiel économique majeur aux bénéfices sociaux et environnementaux divers, il est donc possible de déterminer que les **bénéfices sur l'image de marque, sur les dépenses locales et sur la santé seront nombreux** pour les communautés environnantes. Étant donné que le quartier Saint-Pierre de Lachine sera la porte d'entrée principale pour tous les résidents au sud, à l'est et l'ouest de Meadowbrook, **l'impact sera particulièrement important pour le quartier Saint-Pierre de Lachine**. Il en découle que l'ouverture du parc Meadowbrook augmentera l'intérêt de vivre dans le quartier de par la présence de ce parc situé à peine à quelques minutes de chez eux tout en favorisant la création d'entreprises qui servira les usagers se dirigeant vers le parc (alimentation, équipement de plein air, etc.). Ce quartier faisant présentement l'objet d'un plan de revitalisation urbaine intégré, l'impact de la création du parc Meadowbrook pourrait s'avérer plus important sur la revitalisation de Saint-Pierre que toute autre mesure.

En contrepartie, **le développement de résidences sur le terrain Meadowbrook aura peu ou pas de bénéfice économique sur le quartier Saint-Pierre** existant étant donné que les impôts fonciers, maintenant récoltés par la ville centrale, n'apporteront pas de revenus fonciers et que les accès ne passeront pas par le quartier.

Des détails additionnels sur les bénéfices sont disponibles sur les pages 4, 5 et 6 du document suivant : <http://bit.ly/9aIT4T>



3. Meadowbrook, la proposition : un parc intégré à une trame verte

3.1. Un plan de parc existe

Les Amis de Meadowbrook ont créé un plan préliminaire d'aménagement du futur parc Meadowbrook sur Google Maps et ont pu déterminer qu'il serait facile de créer des liens cyclables vers le parc Meadowbrook. Le plan préliminaire (voir le lien) comporterait :

- pas moins de 4,5 Km de sentiers
- environ 2km de sentiers d'accès en provenance de quartier limitrophes
- Il propose de plus la mise en place de pistes cyclables et corridors verts de 1 à 5 Km de long afin de permettre l'accès des communautés un peu plus éloignées au parc.

Ainsi tous les résidents avoisinants et même les secteurs près de Décarie et Jean-Talon, pourraient profiter de la présence du parc Meadowbrook étant donné qu'ils seraient à moins de 15 minutes en vélo du site. Ceci représente près de 500 000 résidents.



3.2. Un parc avec une facilité de naturalisation incomparable dans tout le grand sud-ouest de Montréal

Selon, Patrick Asch, qui a coordonné la plantation de plus de 115 000 arbres, arbustes et vivaces indigènes au cours des dernières années dans la région de Montréal, le terrain Meadowbrook est le site le plus facile à naturaliser de toutes les villes et arrondissements du grand sud-ouest de Montréal. En fait, il comporte :

1. un sol avec presque aucun problème de contamination, le golf étant présent sur le site depuis plus de 90 ans et le golf ayant utilisé peu de pesticides, aucune décontamination n'est requise sur la majorité du site.
2. Les plants provenant des forêts d'origine de la région sont présents sur les lisières du golf. Les plantes pourraient être utilisées afin de permettre une recolonisation naturelle de grands secteurs du parc.
3. Au plus simple, il suffirait de favoriser une transformation graduelle des aires en pelouse en prairies et, avec quelques simples plantations de végétaux indigènes additionnels, le terrain Meadowbrook pourrait devenir naturalisé et posséder une diversité biologique significative en à peine 5 ans.



3. Meadowbrook, la proposition : un parc intégré à une trame verte (suite)

3.3. Un parc s'intégrant à une trame verte ayant des bénéfices écologiques, environnementaux, sociaux, récréatifs, touristiques et économiques

Une trame verte est un réseau de corridors comprenant tant des voies cyclables que de la végétation permettant à la faune de voyager d'un milieu d'intérêt écologique à l'autre. Le tout forme un réseau qui, prenant la forme d'une toile d'araignée, augmente tant la diversité biologique totale que les potentiels récréatifs et touristiques.

Le concept de trame verte comporte donc tant des bénéfices écologiques que récréatifs. Cependant, les bénéfices vont au-delà de ceci. Ils réduisent l'effet d'îlot de chaleur et la pollution (<http://bit.ly/9qdHU3>) et stimulent un intérêt pour les loisirs associés à la nature et au plein air. Ultiment, ils ont un impact économique en favorisant les loisirs récréatifs et touristiques bien plus que si les quelques milieux naturels ou naturalisés étaient promus de façon isolée. Ultiment une trame verte augmente l'image de marque de la communauté bien plus que la présence de quelques milieux isolés. Les bénéfices étant donc nombreux, c'est pour ces raisons que **presque toutes les métropoles du monde ont mis de l'avant des stratégies de mise en réseau de milieux naturels tels des trames vertes.** C'est le cas par exemple pour :

- New York : La Hudson River greenway est une portion davantage périurbaine alors que New York travaille en même temps sur des trames vertes davantage urbaines au cœur des quartiers les plus urbains de New York. <http://bit.ly/cp8iDc> ; <http://bit.ly/abcYaN> ; <http://bit.ly/bK5y3Q>
- À Québec, un corridor est en voie de construction : <http://bit.ly/9r4Vxe>
- Vancouver, un concept orienté vers le transport : <http://bit.ly/cbzDzH>
- Winnipeg, une trame verte conçue avec la collaboration communautaire : <http://www.winnipegtrails.ca/about-2/>
- En Europe, il existe une association européenne des voies vertes (l'équivalent de trames vertes) <http://bit.ly/asBuLm> . Ils ont des congrès et même des prix décernés pour les meilleures voies vertes.
- À Paris, une voie ferrée a été transformée en promenade pouvant servir de source d'inspiration : <http://www.promenade-plantee.org/>
- En Chine, divers projets sont en cours : <http://bit.ly/cGqle0>

À cette fin, l'organisme Héritage Laurentien travaille sur **un concept de trame verte pour le grand sud-ouest de Montréal depuis 2005 de même que sur un concept qui toucherait l'ensemble de l'île de Montréal et l'agglomération de Montréal.** En rassemblant les milieux naturels et naturalisés au sein d'une trame verte, non seulement les corridors de la trame permettent à la faune de circuler mais la multitude de milieux reliés forment un tout qui peut dans son ensemble être promu et offre davantage de possibilités de loisirs et de tourisme. Il en résulte que les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux sont des mêmes faits multipliés. De l'information sur le concept de trame verte est disponible dans le document suivant :

- voir pages 7 à 11, incluant le plan de la trame verte : <http://bit.ly/9aIT4T>
- Plusieurs autres informations sur le concept de trame verte sont disponibles aux coordonnées suivantes : Une Trame Verte pour le grand sud-ouest de Montréal <http://bit.ly/b6D6mZ>

4. Créer le parc Meadowbrook, parmi les mesures possibles!

En bout de ligne, ce seront les autorités municipales qui auront la principale responsabilité face à la solution exacte pour sauver Meadowbrook. Voici quelques suggestions précises pouvant être considérées :

4.1. Option de protection 1 : l'échange de terrain

Cette méthode a été utilisée par la ville de Montréal afin de protéger une section de terrain aux environs des rapides du Cheval Blanc à Pierrefonds. **Divers terrains sont disponibles** à cet effet dont, à titre d'exemple, le Blue Bonnets, des terrains à l'emplacement de l'autoroute Bonaventure actuelle ou la cour Turcot.

L'organisme Héritage Laurentien a par exemple mis de l'avant une proposition d'échange de terrain entre **Meadowbrook et la cour Turcot** qui sera bénéfique à plusieurs niveaux :

- **Le gouvernement du Québec**, alors qu'il tente d'atteindre 12% de milieux naturels protégés au Québec n'a encore protégé un hectare à Montréal. L'option d'échange permettrait au gouvernement du Québec de protéger jusqu'à plus de 100 hectares dont Meadowbrook, la falaise Saint-Jacques et un secteur à naturaliser de la cour Turcot.
- L'aspirant développeur de Meadowbrook, dans l'espoir de justifier le développement de Meadowbrook a confectionné un concept de développement axé sur les technologies vertes et le développement durable. Ils ont toutefois oublié qu'un développement vert ne justifie pas la destruction du patrimoine naturel de la région entière. Or un développement sur la cour Turcot n'aurait pas cet impact négatif de par son fort degré d'artificialisation. Il serait même possible d'intégrer le développement à la création d'un parc vert qui augmenterait la valeur du développement. On pourrait par exemple imaginer la création d'un parc formé de sentiers, étangs, marais, prairies et arbustives ceinturés par la falaise Saint-Jacques au nord et par un développement des plus verts où des bâtiments multiétages ont pour vue le nouveau parc et la falaise. Un développement sur la cour Turcot, avec au moins trois accès routiers dont à LaSalle, et NDG à l'ouest et à l'arrondissement du Sud-Ouest à l'est), (en ajoutant des accès à Cavendish, Notre-Dame et Ville Émard, on compterait alors 6 accès routiers) de même que des liens cyclables, **la cour Turcot serait bien moins enclavé qu'un développement sur le terrain Meadowbrook** (un accès, peut-être deux). Ainsi, avec une accessibilité accrue, une proximité du centre ville et un meilleur transport collectif un projet sur la cour **Turcot aurait bien plus de valeur qu'un développement difficilement accessible sur le terrain Meadowbrook.**
- La ville de Montréal et la communauté de Montréal pourraient bénéficier à la fois de nouveaux parcs naturels et d'un projet de développement domiciliaire durable qui, intégrés ensemble, pourraient former **un modèle de développement durable.**

Le concept de Turcot est présenté dans le document suivant : <http://bit.ly/9aIT4T> . Voir tout particulièrement les pages 12, 13 et l'annexe 3.





4. Créer le parc Meadowbrook, parmi les mesures possibles!(suite)

4.2. Option de protection 2 : l'achat ou l'expropriation

Advenant qu'aucune autre solution ne soit trouvée, Montréal peut simplement acheter le terrain Meadowbrook, à même les fonds déjà dans le budget. Son évaluation foncière est de 12 millions de dollars, mais sa valeur marchand est plutôt la véritable mesure et celà, c'est le **\$3 millions que le développeur a lui-même a payé en 2006 après la recommandation de protection et après et après que le Maire Gérald Tremblay lui-même avait promis publiquement de le préserver.** Ce \$3 millions en zone urbaine peut être générée par diverses sources s'il y a une volonté politique. Ainsi, il ne suffirait que d'une portion des 36 millions de dollars mis de côté par la ville de Montréal pour les trois prochaines années dans le cadre de la politique de protection des milieux naturels pour protéger ce terrain.

4.3. Option de protection 3 : l'implication de la communauté

La communauté pourrait participer de diverses façons, que ce soit dans le cadre de levées de fonds associées à l'aménagement ou à la création d'un fonds de dotation permettant l'entretien du parc Meadowbrook ou au niveau de la participation communautaire à son aménagement. En 2009, l'organisme Héritage Laurentien a suscité la participation de 2000 bénévoles dans le cadre de projets d'aménagement écologique et de verdissement, uniquement à LaSalle. Certaines années, l'organisme doit refuser des centaines de bénévoles par manque de sites pour effectuer des corvées de nettoyage et de plantation. Ceci est un reflet de l'intérêt communautaire croissant pour les espaces verts et milieux naturels.

Dans cette perspective, **Héritage Laurentien c'est engagé à mettre de l'avant un plan de participation communautaire permettant la naturalisation du terrain grâce à la collaboration de bénévoles.** Du même fait, Héritage Laurentien propose de mettre en place **un programme de levée de fonds pour l'aménagement et l'entretien du terrain Meadowbrook** avec la collaboration des amis de Meadowbrook.





5. Meadowbrook, des contraintes au développement

5.1. Un terrain historiquement non développable

Il y a un siècle, le terrain Meadowbrook était **considéré non développable** étant donné sa proximité à la cour de triage. Encore aujourd'hui, pour le Québec comme pour le reste du Canada, l'Association Ferroviaire du Canada et l'Association Canadienne des Municipalités ont émis une politique conjointe interdisant toute développement domiciliaire à moins 300 mètres d'une cour de triage. Le développement proposé se trouve entièrement dans cette zone comme on peut noter dans les cercles de 300m sur l'image à droite.



5.2. Un accès au site difficile et dispendieux

Le terrain Meadowbrook est présentement uniquement accessible par le chemin Côte Saint-Luc. Il en résulte que, dans les conditions actuelles, les résidents auraient beaucoup de difficulté à accéder à ce terrain fortement enclavé. De plus, les services d'urgence auraient beaucoup de difficulté à accéder au terrain Meadowbrook. Il en résulte une contrainte sévère qui pourrait compromettre la sécurité des résidents. Afin de compenser pour cette contrainte, la seule option serait de construire un accès au sud en passant par le quartier industriel de Lachine. Il a été estimé qu'un tel pont, devant passer par-dessus la cour de triage, **coûterait au moins 12 millions de dollars** (et possiblement bien plus – cette estimée datant de 1992). Que ce soit le gouvernement du Québec, l'agglomération ou la ville de Montréal qui subventionne cet accès au bénéfice d'un développeur privé, le coût est tellement élevé qu'il n'a aucune justification et nous en coûtera tous bien trop cher. Bien mieux de payer une fraction de ce prix pour acquérir et réaménager le site et que la communauté en entière puisse en bénéficier.

5.3. Un terrain entouré de plus en plus de chemins de fer et cours de triages.

Avant même les nouveaux projets de développement, ce terrain n'était pas propice au développement résidentiel étant donné la présence de chemins de fer et de cours de triage. En février 2010, **l'AMT a annoncé un contrat de trois ans de 34\$ millions avec Bombardier pour la cour Sortin à Lachine, juste à côté du terrain Meadowbrook**; Le bruit, vibrations, odeurs et autre nuisances créées par l'intensification des activités ferroviaires à partir de juillet 2010 ne sont pas compatibles avec le développement vert et durable annoncé par le promoteur. Groupe Pacifique.

Source :

MONTREAL, QUEBEC--(Marketwire - Feb. 5, 2010) - Bombardier Transportation announced today that it won a contract with the Agence métropolitaine de transport (AMT) to provide locomotive and passenger rail car maintenance service for part of the AMT fleet. The value of this three-year contract, awarded following a competitive tendering process, is approximately \$34 million CDN to which mobilization activities are added.

This repair site will be established at the Sortin Yards in Lachine and will be fully operational as of July 1st 2010.

5.4. Les impôts fonciers actuels ne vont pas aux arrondissements

Dans la structure municipale actuelle, les impôts fonciers sont récupérés par la ville centrale. **Les impôts ne retournent donc pas aux arrondissements**. Par conséquent, il est davantage bénéfique pour la Lachine de créer le parc et de bénéficier de la revitalisation urbaine qui en découle que de développer le terrain Meadowbrook.

ANNEXE 2

Résolution pour approbation par le Conseil de la Ville de Montréal et par le Conseil d'agglomération de Montréal

Résolution pour l'intégration d'orientations et de normes minimales dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire (SAD) visant la protection de la population montréalaise en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Attendu l'incident récent survenu au Lac Mégantic lorsqu'un le centre ville fut vaporisé et plusieurs dizaines de personnes ont perdu leur vie, suite à un déraillement de trains portant des matières dangereuses et explosives ;

Attendu l'augmentation croissante de matières inflammables et dangereuses qui transitent par trains dans les milieux urbains et dans l'Agglo de Montréal par ses voies ferrées et ses cours de triage;

Attendu que les administrations municipales ont un rôle à jouer pour assurer le bien-être de leur population en se dotant de politiques et de cadres réglementaires pour garantir que les nouveaux aménagements ne soient pas soumis à des risques provenant d'usage en proximité ;

Attendu que le PMAD identifie « le réseau routier et le réseau ferroviaire comme sources possibles de risques à l'égard de la sécurité, de la santé et du bien-être général de la population. La CMM demande donc à ce que l'aménagement aux abords de ce réseau prenne en compte ces risques, notamment ceux associés au bruit et à la vibration. Ainsi, les MRC et les agglomérations doivent se doter de mesures permettant une cohabitation harmonieuse des usages, dont le résidentiel, en optant pour une approche normative ou de performance qui fera état des distances minimales à respecter et des conditions permettant de réduire ces distances.»;

Attendu que les lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires préparées pour la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) en 2004 et mis à jour et ré-adoptées en mai 2013 par la FCM recommandent l'adoption par les municipalités de marges de recul (de 30 mètres par rapport à une ligne principale et de 300 mètres par rapport à une cour de triage ferroviaire) comme condition préalable d'aménagement;

Attendu qu'une telle marge de recul assure un espace tampon par rapport aux activités ferroviaires et permet la dissipation des émissions, des vibrations et du

ANNEXE 2

bruit associés aux activités ferroviaires de même que la mise en place d'une barrière naturelle de sécurité contre le risque de conflagration et explosion;

Attendu que la recommandation de la FCM et de l'ACFC visant l'adoption d'un cadre réglementaire afin de prévoir une zone tampon entre les nouveaux développements et les voies ferrées et cours de triage, s'appuie sur une démarche sérieuse et qu'il serait pertinent d'étudier l'opportunité d'intégrer cette dernière dans le document complémentaire du SAD ;

Attendu que l'Agglomération de Montréal devra adopter d'ici décembre 2014 un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD, et que par la suite les villes, arrondissements et les villes liées devront arrimer leurs règlements aux modifications apportées au SAD en vigueur sur le territoire ;

Attendu que tout éventuel développement dans des sites ou parties de sites situés en proximité du réseau ferroviaire sur l'île de Montréal, exige des investissements importants publics en aqueducs, égouts, et construction routier, et une réglementation uniforme pour baliser ce développement;

**Il est proposé par Alan DeSousa,
appuyé par**

1 - De donner mandat aux services centraux de la Ville de Montréal afin d'étudier et de proposer les orientations et normes minimales à intégrer dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire de façon à assurer la protection de la population montréalaise en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées et cours de triage (tel qu'identifiés par le rôle d'évaluation) le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

2 - De donner mandat aux services centraux de la Ville de Montréal d'inclure les lignes directrices FCM-ACFC aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires incluant les voies ferrées et cours de triage (tel qu'identifiés par le rôle d'évaluation) dans le règlement de concordance du schéma d'aménagement et de développement en conformité aux orientations et aux objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

ANNEXE 2

Avis de motion le 29 août 2013 pour le conseil de septembre 2013

**Résolution pour approbation par le Conseil d'agglomération de Montréal
Septembre 2013**

Résolution pour l'intégration d'orientations et de normes minimales dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire (SAD) visant la protection de la population de l'agglomération de Montréal en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Attendu l'incident récent survenu au Lac Mégantic lorsqu'un le centre ville fut vaporisé et plusieurs dizaines de personnes ont perdu leur vie, suite à un déraillement de trains portant des matières dangereuses et explosives ;

Attendu l'augmentation croissante de matières inflammables et dangereuses qui transitent par trains dans les milieux urbains et dans l'Agglo de Montréal par ses voies ferrées et ses cours de triage;

Attendu que les administrations municipales ont un rôle à jouer pour assurer le bien-être de leur population en se dotant de politiques et de cadres réglementaires pour garantir que les nouveaux aménagements ne soient pas soumis à des risques provenant d'usage en proximité ;

Attendu que le PMAD identifie « le réseau routier et le réseau ferroviaire comme sources possibles de risques à l'égard de la sécurité, de la santé et du bien-être général de la population. La CMM demande donc à ce que l'aménagement aux abords de ce réseau prenne en compte ces risques, notamment ceux associés au bruit et à la vibration. Ainsi, les MRC et les agglomérations doivent se doter de mesures permettant une cohabitation harmonieuse des usages, dont le résidentiel, en optant pour une approche normative ou de performance qui fera état des distances minimales à respecter et des conditions permettant de réduire ces distances.»;

Attendu que les lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires préparées pour la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) en 2004 et mis à jour et ré-adoptées en mai 2013 par la FCM recommandent l'adoption par les municipalités de marges de recul (de 30 mètres par rapport à une ligne principale et de 300 mètres par rapport à une cour de triage ferroviaire) comme condition préalable d'aménagement;

ANNEXE 2

Attendu qu'une telle marge de recul assure un espace tampon par rapport aux activités ferroviaires et permet la dissipation des émissions, des vibrations et du bruit associés aux activités ferroviaires de même que la mise en place d'une barrière naturelle de sécurité contre le risque de conflagration et explosion;

Attendu que la recommandation de la FCM et de l'ACFC visant l'adoption d'un cadre réglementaire afin de prévoir une zone tampon entre les nouveaux développements et les voies ferrées et cours de triage, s'appuie sur une démarche sérieuse et qu'il serait pertinent d'étudier l'opportunité d'intégrer cette dernière dans le document complémentaire du SAD ;

Attendu que l'Agglomération de Montréal devra adopter d'ici décembre 2014 un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD, et que par la suite les villes, arrondissements et les villes liées devront arrimer leurs règlements aux modifications apportées au SAD en vigueur sur le territoire ;

Attendu que tout éventuel développement dans des sites ou parties de sites situés en proximité du réseau ferroviaire sur l'île de Montréal, exige des investissements importants publics en aqueducs, égouts, et construction routier, et une réglementation uniforme pour baliser ce développement;

**Il est proposé par le maire Anthony Housefather
And seconded by Mayor William Steinberg**

D'inclure les lignes directrices FCM-ACFC relatives aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires incluant les voies ferrées et cours de triage (tel qu'identifiés par le rôle d'évaluation) dans le règlement de concordance du schéma d'aménagement et développement de l'Agglomération de Montréal (SAD), en conformité aux orientations et aux objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Meadowbrook

Parc-nature urbain et patrimonial
accessible à tous



Urban Nature Heritage Park
Accessible to All

avril 2013

Une journée d'idéation pour le futur parc de Meadowbrook



L'équipe organisatrice de la charrette et les participants sur le site de Meadowbrook
source : Roger Latour



Lors de la charrette
source : Roger Latour

Le 1er décembre 2012, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, *Les Amis de Meadowbrook* et *Catalyse Urbaine* ont réuni résidants, universitaires, experts en santé, environnementalistes et représentants politiques afin de réfléchir ensemble sur le développement potentiel du nouveau parc Meadowbrook.

Après une introduction à l'histoire et une visite du site, cinq équipes multidisciplinaires ont travaillé durant un après-midi à élaborer les propositions. Lors de la présentation de leurs travaux, l'ensemble de ces groupes a insisté sur le potentiel important de ce dernier espace vert d'envergure au cœur de l'île de Montréal.

Plusieurs points ont été soulevés par les équipes :

- la présence d'écosystèmes riches en milieu urbain avec notamment la présence de ruisseaux et de leurs milieux humides associés ;
- des arbres de taille record ;
- de nombreux animaux occupant déjà le site et notamment plusieurs espèces d'oiseaux car le site est sur le corridor printanier de migration.

La mise en valeur de cette biodiversité est un enjeu majeur pour l'avenir du parc qui pourrait devenir un lieu privilégié d'observation de la nature.

Cette richesse naturelle est étroitement liée à l'histoire culturelle du site. Certaines équipes ont mis l'accent sur l'importance des traces laissées par les différentes phases historiques : la possible occupation amérindienne, sa fonction agricole lors du XVIII^e siècle puis la période industrialo-ferroviaire et sa présente fonction récréative.

Cette riche histoire peut devenir le support et la thématique de sentiers d'interprétation. Bien que le site soit actuellement enclavé par la présence écrasante des nombreuses voies ferrées, les participants ont souligné la relative facilité de le relier aux quartiers attenants (quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine notamment) mais aussi à l'échelle métropolitaine grâce au réseau cyclable de l'île.

Le comité de citoyens *Les Amis de Meadowbrook* a par la suite fait appel à la firme d'architecture de paysage *Catalyse Urbaine* afin qu'elle propose un plan directeur de même que des orientations envisageables dans un futur parc au vu, notamment, des points soulevés par les équipes de la charrette.

Le présent document les expose et les argumente en deux grandes parties: Constat et Propositions.

Constat

> Un grand parc
en devenir

Un site enclavé

Un grand espace
vert à découvrir

Des potentiels
à intégrer



Un grand parc en devenir

Meadowbrook, en relation avec les grands parcs de l'agglomération

Meadowbrook est un grand espace vert intact de 57 hectares en plein coeur de l'Île disponible pour devenir un grand parc montréalais.

Grands parcs

1. Parc du Mont-Royal
2. Parc Jeanne-Mance
3. Parc de la Cité-du-Havre
4. Parc des Rapides
5. Parc Jean-Drapeau
6. Parc Angrignon
7. Parc René-Lévesque
8. Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
9. Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
10. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
11. Parc-nature du Bois-de-Liesse
12. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
13. Parc du ruisseau de Montigny
14. Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
15. Parc de la Promenade Bellerive
16. Parc Maisonneuve
17. Parc Lafontaine
18. Parc Jarry
19. Complexe environnemental Saint-Michel

Grands parcs en devenir

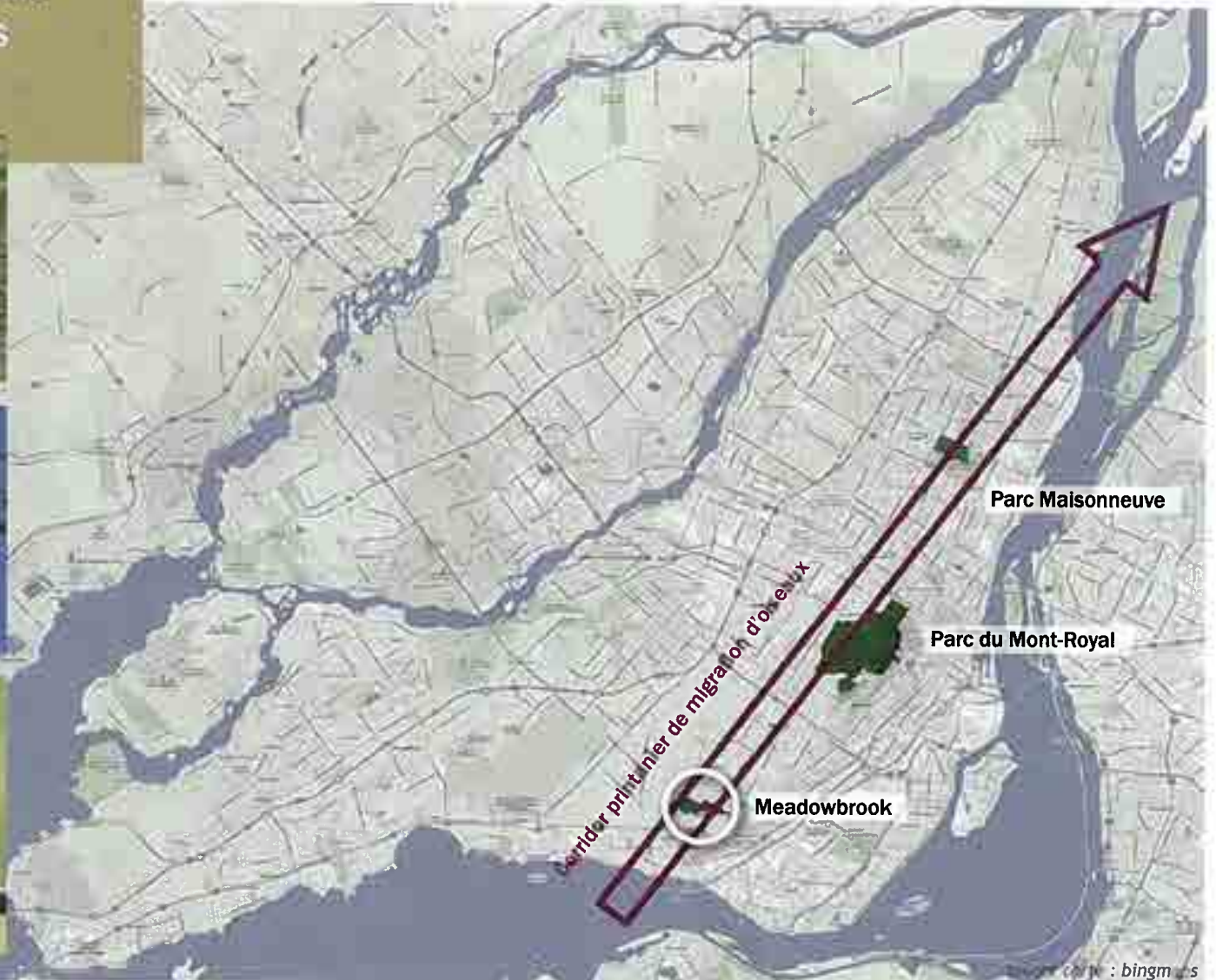
20. Parc du Troisième sommet
21. Parc du Bois-de-la-Roche
22. Parc des Rapides-du-Cheval-Blanc
23. Parc-nature du Bois-de-Saraguay
24. Parc-nature du Bois d'Anjou

25. Meadowbrook



Un grand parc en devenir

Arbres matures, milieux humides...
une richesse naturelle idéale
comme halte de repos des
oiseaux migrants.



Constat

Un grand parc
en devenir

> Un site enclavé

Un grand espace
vert à découvrir

Des potentiels
à intégrer



Un site enclavé

Les voies ferrées sont omniprésentes et il n'existe présentement qu'un seul accès au site, au nord.



Constat

Un grand parc
en devenir

Un site enclavé

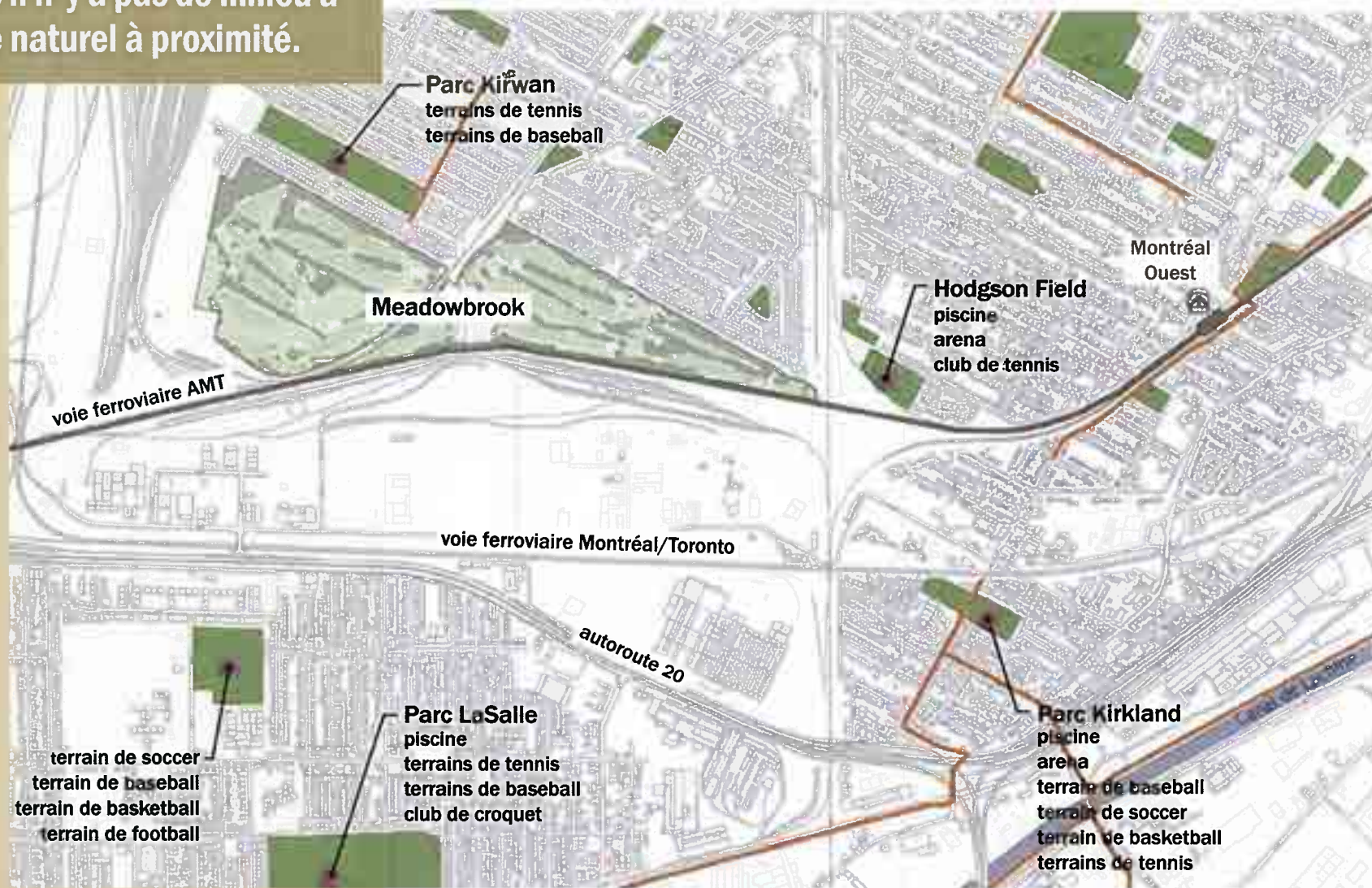
> Un grand espace
vert à découvrir

Des potentiels
à intégrer



Un grand espace vert à découvrir

De nombreuses activités sont offertes dans les parcs autour du site, mais il n'y a pas de milieu à caractère naturel à proximité.



Constat

Un grand parc
en devenir

Un site enclavé

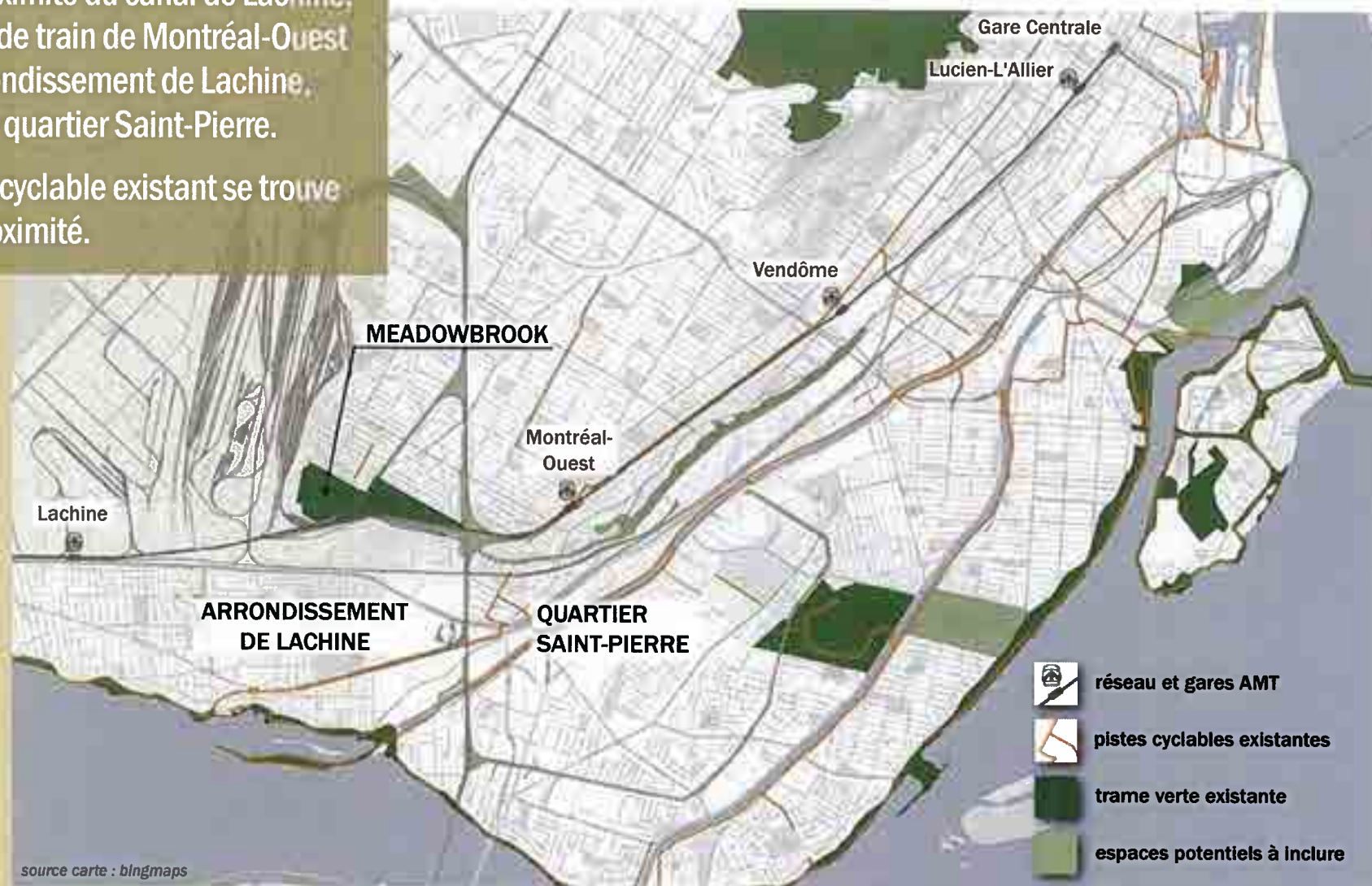
Un grand espace
vert à découvrir

> Des potentiels
à intégrer



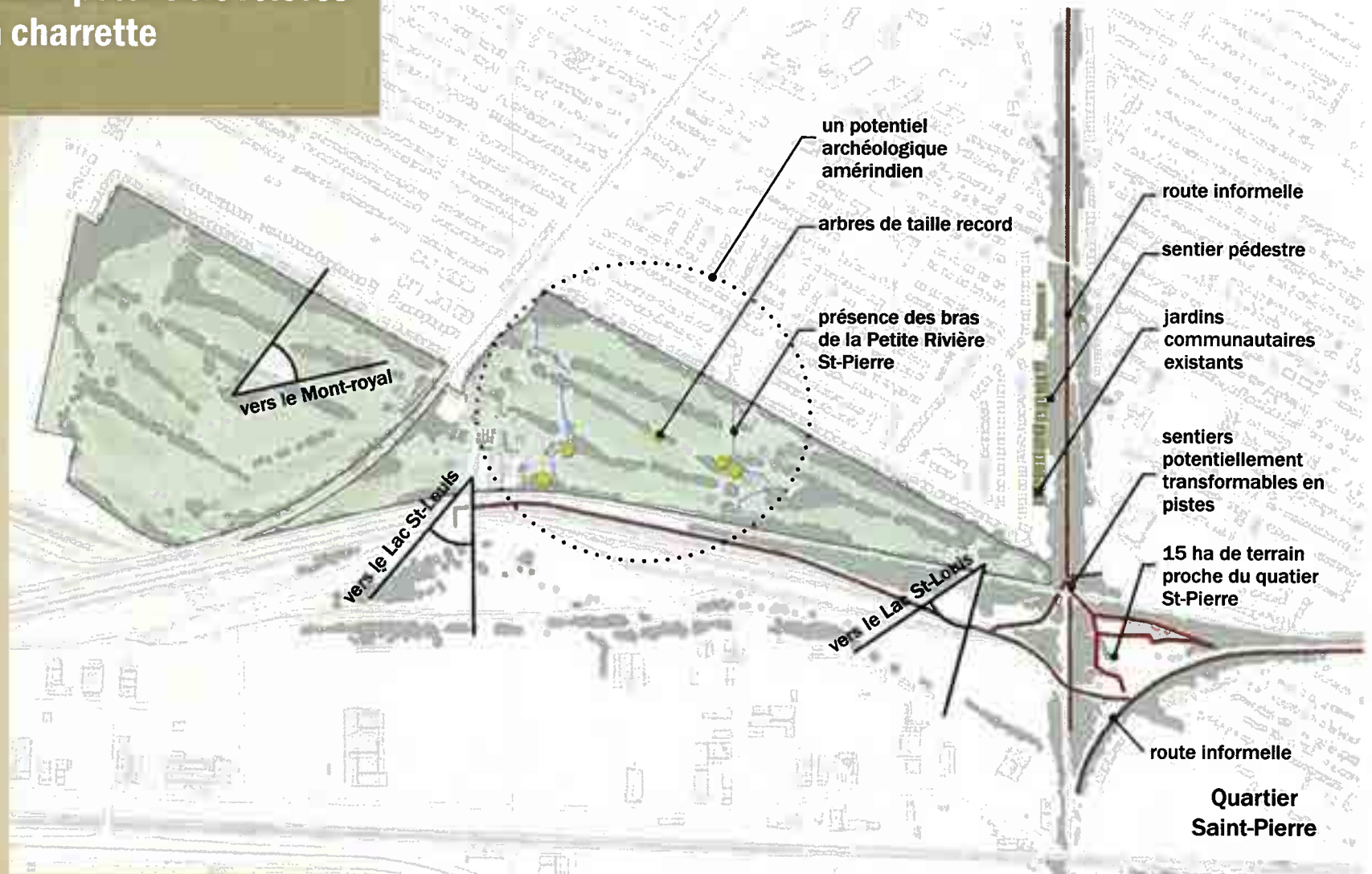
Des potentiels à intégrer

- Le site est enclavé par des voies ferrées et des cours de triage, mais se situe à proximité du canal de Lachine, de la gare de train de Montréal-Ouest et de l'arrondissement de Lachine, incluant le quartier Saint-Pierre.
- Un réseau cyclable existant se trouve aussi à proximité.



Des potentiels à intégrer

De nombreux potentiels relevés lors de la charrette



Propositions

> Un parc accessible à tous

La biodiversité encouragée

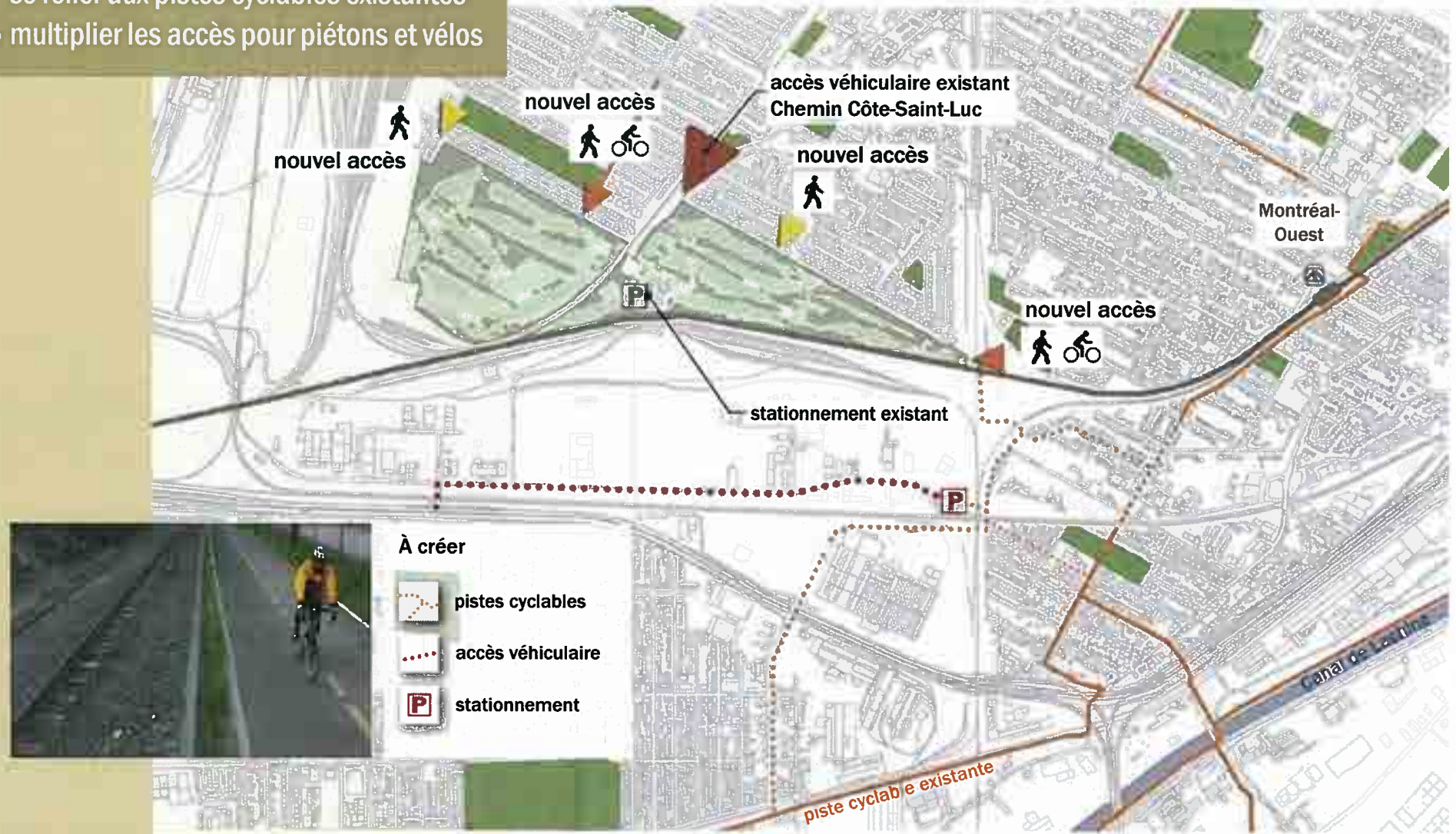
Une diversité d'expériences



Un parc accessible à tous

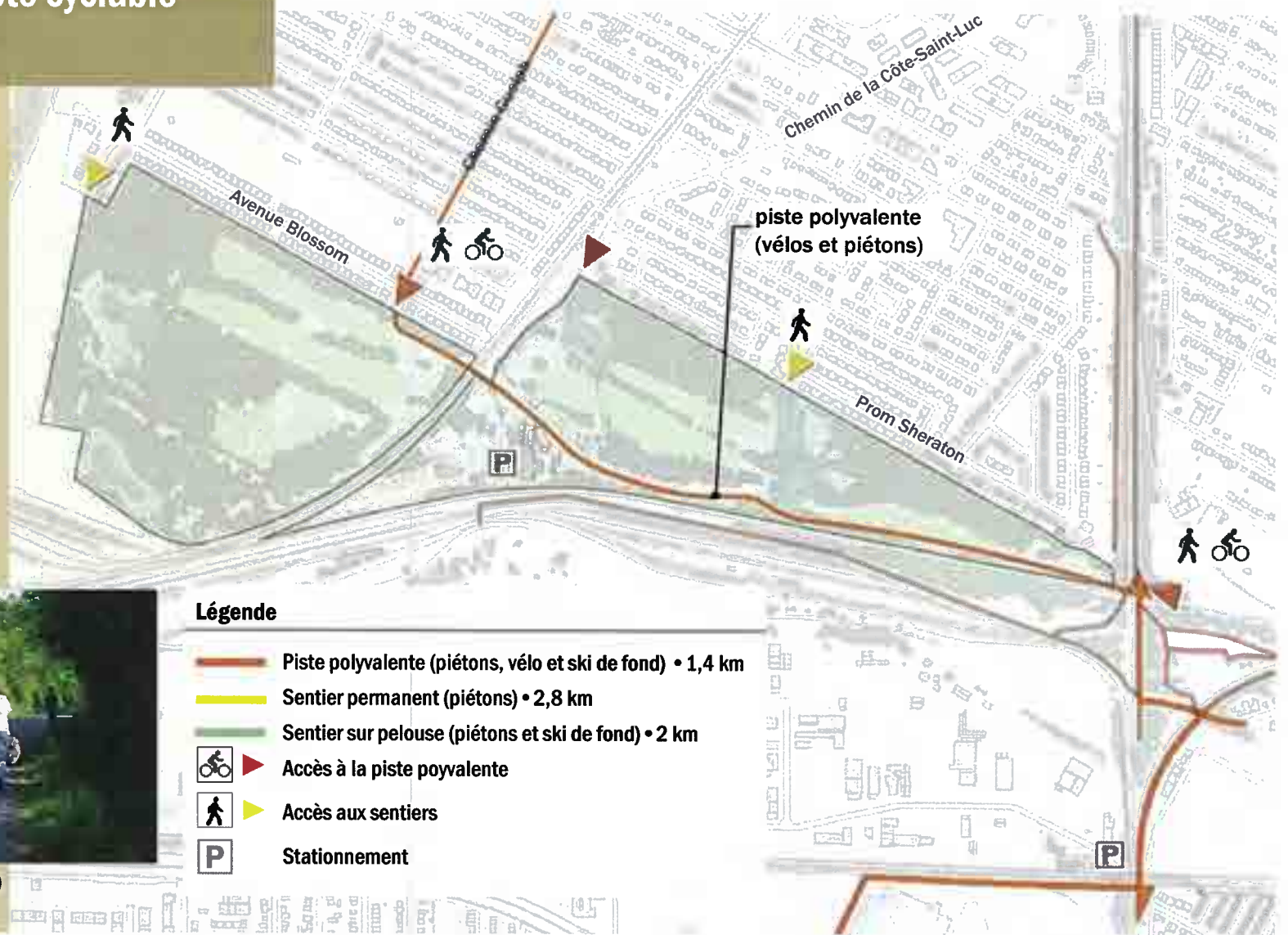
De nouvelles connexions facilement implantables

- se relier aux pistes cyclables existantes
- multiplier les accès pour piétons et vélos



Un parc accessible à tous

Une nouvelle piste cyclable



Piste polyvalente (vélos et piétons)

Légende

- Piste polyvalente (piétons, vélo et ski de fond) • 1,4 km
- Sentier permanent (piétons) • 2,8 km
- Sentier sur pelouse (piétons et ski de fond) • 2 km
- Accès à la piste polyvalente
- Accès aux sentiers
- Stationnement

Un parc accessible à tous

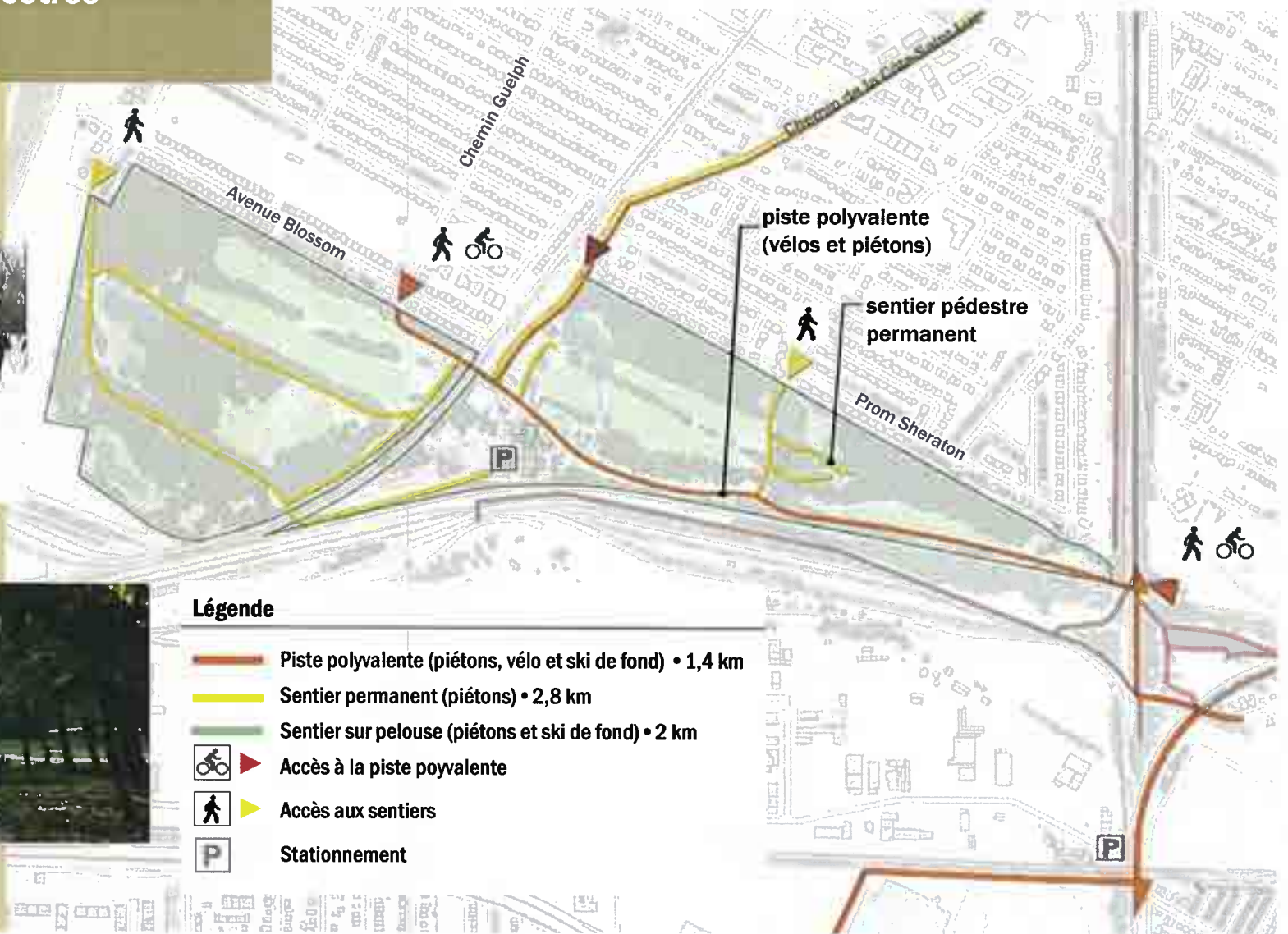
Les sentiers pédestres



Le sentier en hiver



Sentier piétons permanent



Un parc accessible à tous

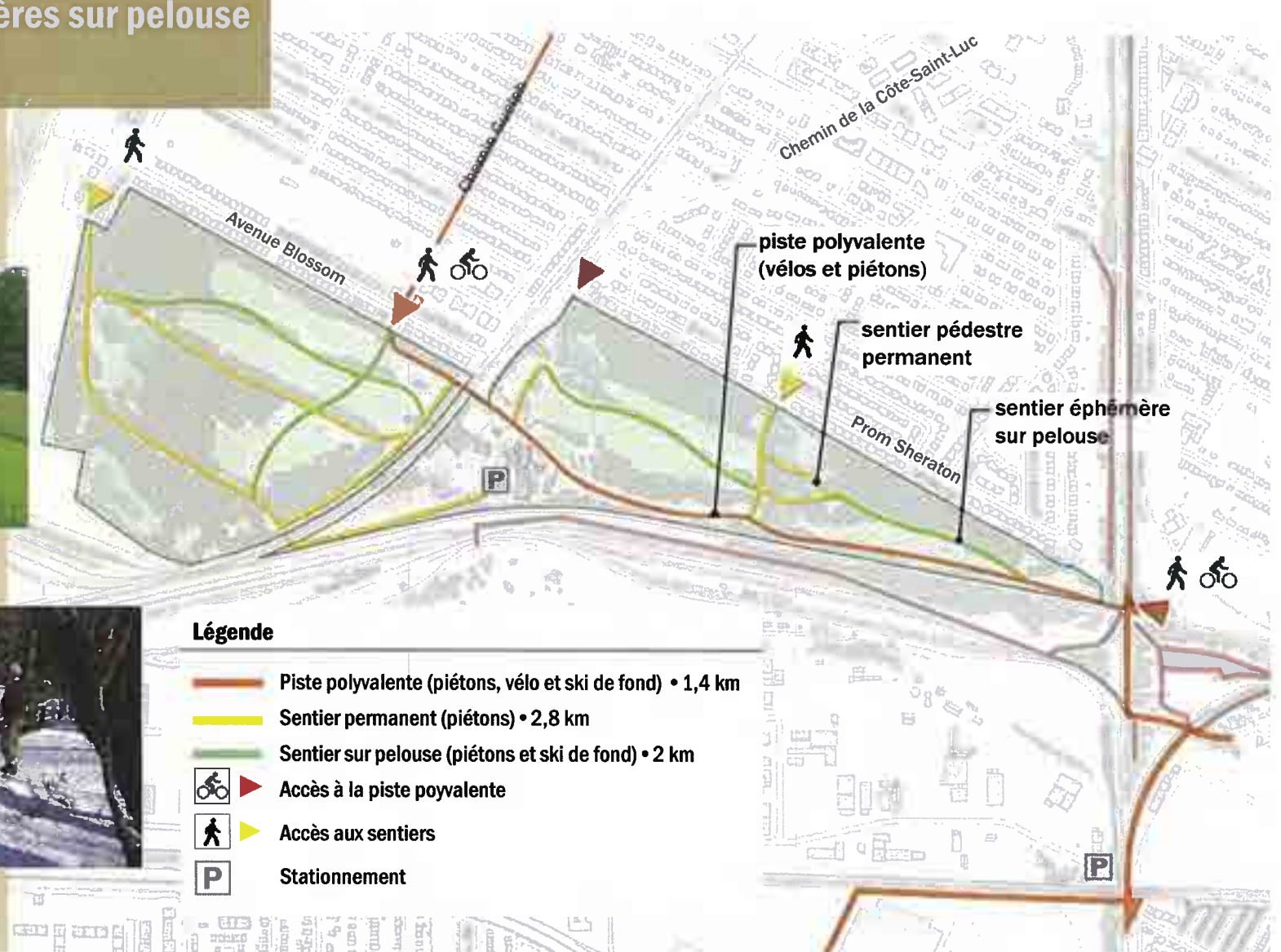
Sentiers éphémères sur pelouse



Sentier éphémère sur pelouse



Le sentier éphémère en hiver



Un parc accessible à tous

Sentiers vers Lachine

- La piste multifonctionnelle se poursuit jusqu'à l'arrondissement de Lachine par le quartier Saint-Pierre.
- Les passages déjà existants sous la voie ferrée sont utilisés et de nouvelles passerelles permettent d'enjamber les autres voies ferrées.



Propositions

Un parc accessible
à tous

> La biodiversité
encouragée

Une diversité
d'expériences



La biodiversité encouragée

Diversifier les milieux

Les milieux humides sont favorisés: marais et prairies humides colonisent les points bas tandis que de larges pelouses et des prairies occupent les espaces plus hauts.

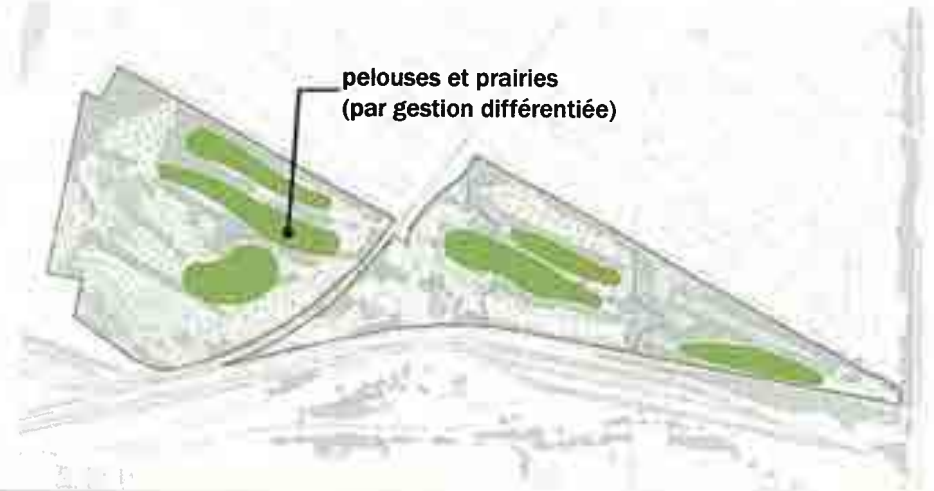


La biodiversité encouragée

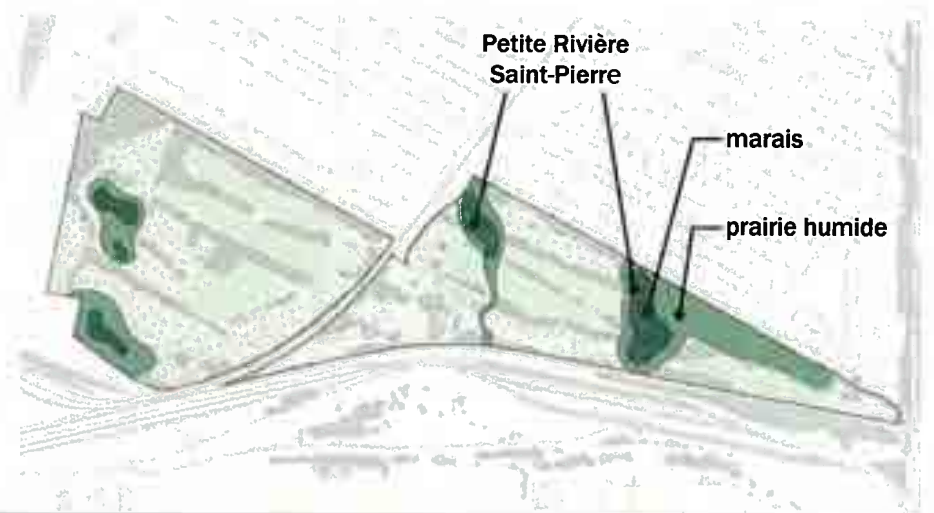
Diversifier les milieux



Pelouses et prairies (par gestion différenciée)
source : labigotie.fr



Marais
source : creddo.ca



La biodiversité encouragée

Stratégie de plantation : une strate arborée enrichie (1^{ière} année)

La première année, une plantation d'essences diversifiées (conifères et feuillus) vient densifier la zone boisée entre les voies ferrées.



La biodiversité encouragée

Stratégie de plantation : une strate arborée enrichie (1^{ière} année)



Prucheraies, cédrières et pinèdes
source : 0.static.wix.com



Verger en fleurs
source : alafaveurdupalais.wifeo.com

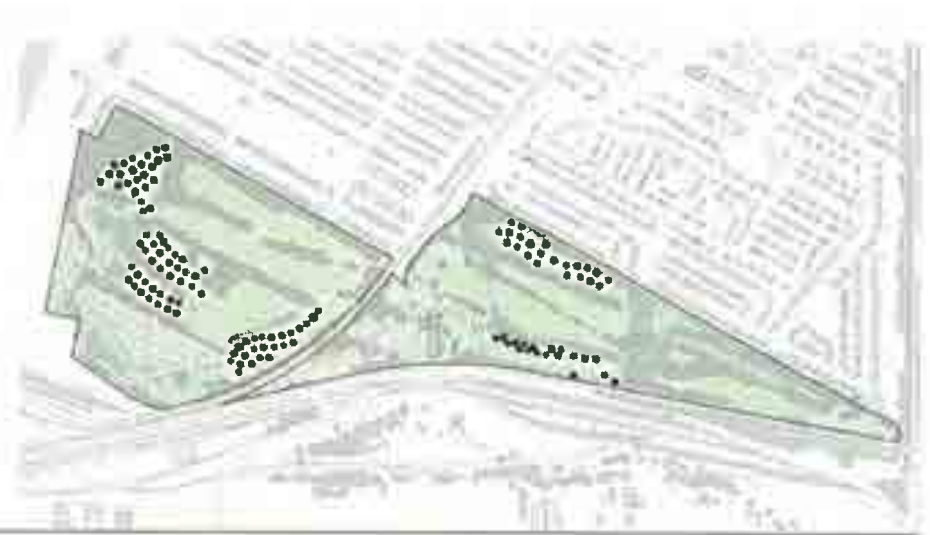


La biodiversité encouragée

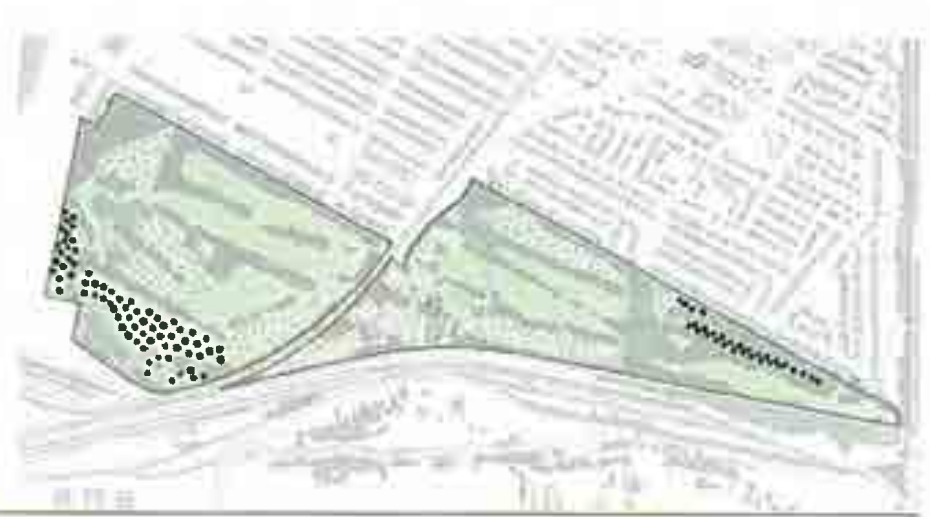
Stratégie de plantation : une strate arborée enrichie (1^{ière} année)



Érabilère à caryers et espèces indigènes d'usage amérindien
source : flore.laurentienne.com



Érabilère argentée
source : deidsuzuki.org



La biodiversité encouragée

La végétation à maturité (25 ans)



Propositions

Un parc accessible
à tous

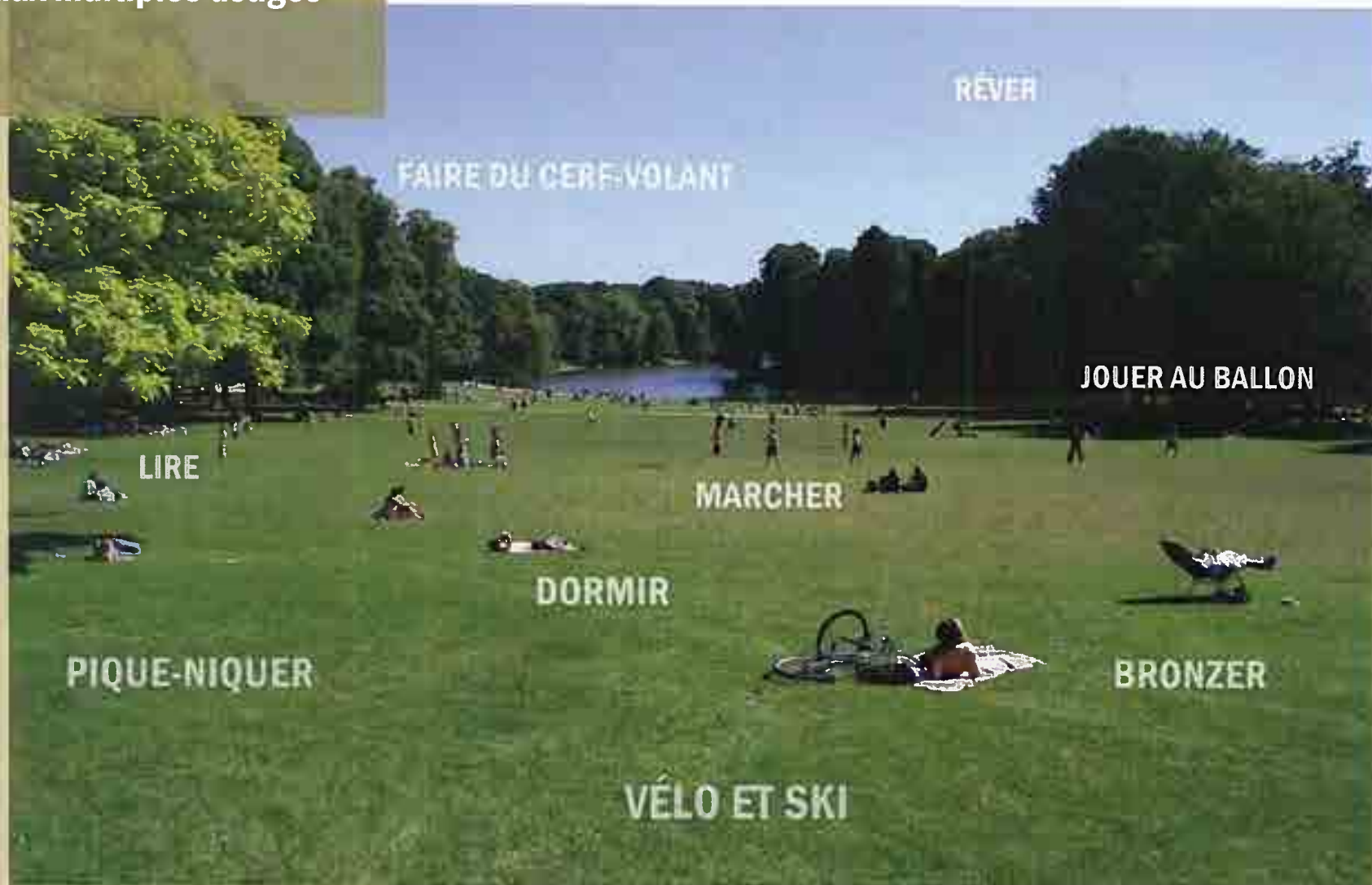
La biodiversité
encouragée

> Une diversité
d'expériences



Une diversité d'expériences

Un parc aux multiples usages



Une diversité d'expériences

Un parc aux multiples usages



Légende



Accueil



Jardin communautaire



Belvédère



Jardin botanique



Restaurant



Mangeoires pour oiseaux



Théâtre en plein-air



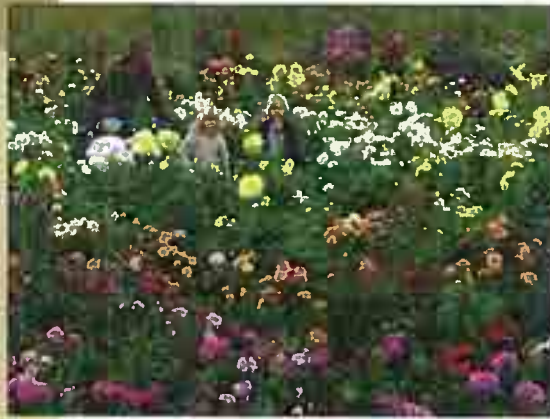
Stationnement



Aire de jeux

Une diversité d'expériences

Un parc aux multiples usages



Loisirs d'interprétation et de sensibilisation à la nature et à l'histoire

- archéologie
- interprétation
- animations publiques informelles ou structurées
- animations jeunesse scolaires et préscolaires
- camps de jour

Loisirs sur sentiers

- marche
- promenade de chien
- points d'exercices le long des sentiers
- observation d'oiseaux
- vélo
- ski
- raquette

Loisirs sur pelouses et prairies

- pique-nique
- jeux informels
- aires désignées pour exercices
- chiens
- aire de loisirs sur pelouse
- théâtre de verdure

Une diversité d'expériences

Un parc aux multiples usages



Un parc mettant l'accent sur la contemplation de la nature, sur des loisirs légers et sur la protection du patrimoine naturel.



Résumé de charrette

Résumés des recommandations des Equipes Charrette 1 dec. 2012

Equipe 1

Megan Deslauriers - Concordia University - Urban planning - student urban planning association

Dana Dadoush - Concordia University - Urban planning - student urban planning association

Bilal - Concordia university- Urban planning - student urban planning association

Gabriela Ribeiro - Université de Montréal - architecture de paysage

Roger Latour - Les amis du Champ des Possibles

- Un aménagement minimal qui priorise la biodiversité On y trouve un des arbres les plus vieux de Montréal. Plusieurs arbres sont témoins génétiques du passé amérindien.
- Concentrer les activités humaines autour de celles qui sont existantes, autour du golf house, car il existe aussi déjà de nombreuses activités en périphérie du site. Utilisation de l'espace se fait en gradation vers l'extérieur : de moins en moins d'activités en allant vers l'extérieur pour favoriser la biodiversité. Observation d'oiseaux, concept de «Relaxing Park»
- Compléter et diversifier l'écran d'arbres tous le long du Sud. Conservation des haies, mais peut-être pas toutes.
- Minimiser l'impact sonore et visuel de la voie ferrée avec des écrans qui longent les voies ferrées : corridors de biodiversité.
- Créer des passerelles et passages au sol réunissant les circulations des différents quartiers. Connexions piétonnes - cyclables en bordure nord du golf.

Equipe 2

Alan DeSousa - Maire de Saint-Laurent

Jochen Jaeger - Université Concordia

Raquel Peñalosa - Consultante et associée au Centre d'écologie Urbaine de Montréal

Simon Octeau - citoyen, Water specialist

David Marshall - Coordinateur du Comité de revitalisation de Saint-Pierre

Jane Cornech - Protection des oiseaux du Québec

- Un espace de connectivité entre les quartiers / les communautés. Importance des communautés avoisinantes - espace citoyen - voisinage. Parc, connecteur d'eau, d'air, de mouvements, mouvements humains.
- Un parc à l'échelle métropolitaine Un grand lieu de rassemblement Interaction entre les humains et la nature accueil aussi pour les oiseaux. observation
- Infrastructures vertes : Volonté d'interconnectivité - fluidité - connexions Prolongation du réseau vert (Canal Lachine)
- Des espaces tant naturels que programmés. Programmation potentielle : Centre interactif: patrimoine amérindien, biodiversité (flore, faune), Ferme urbaine, recherches archéologiques.
- Gérer les eaux de façon intégrée. réhabilitation de l'eau, Mise en valeur des ruisseaux, création de zones humides : diversification des milieux, avec l'idée que ce ruisseau s'en va jusqu'à Pointe-à-Callières.

Résumés des recommandations des Equipes Charrette 1 dec. 2012

Equipe 3

Eric Richard - les Amis de la Montagne

Olivier Lapiere - consultant en urbanisme, participation citoyenne et culture

Julie Vibert - architecte

Catherine Brouillette - UdeM - étudiante maîtrise d'urbanisme

Alexander Bilotta - Canadian Association of Planning Students

- Proposer une programmation diversifiée pour attirer les Montréalais : Project for public space- théorie Power of 10 Aujourd'hui il n'y a que 2 choses. Il en faudrait 10. Parc divisé en sous-ensembles thématiques.
- Un parc accueillant qui répond aux attentes des quartiers attenants. Accès principal le même que celui actuel. 1 accès par l'Ouest et 3 accès dans la partie Est pour connecter les différents quartiers.
- Programmation :
 - pavillon d'accueil
 - 2 belvédères
 - plaines agricoles
 - laboratoire du paysage
 - ruisseaux
 - prairies
 - parcours récréatif

Equipe 4

Allan Torres - étudiant en architecture et urbanisme

Juste Rajaonson - GRAME

Sarita Benchimol - Commission scolaire Marguerite Bourgeoys

Shams Haider - Concordia student of urban planning

Sharon Smith - éducatrice et artiste

- Un projet de préservation de la nature Un endroit très boisé dans lequel on trouve des «poches» d'activités. Entrer dans une forêt où l'ambiance est différente (atmosphère, air, les sons...) «Passage de la cité à la forêt». Extrémité Est, boisement dense avec animaux.
- «Sortir de la ville sans sortir de la ville» Parc pour tout le monde, pour tout public, voire de tourisme.
- Valoriser le patrimoine ferroviaire Les trains sont intégrés dans la nature. Une structure transparente pour les mettre en valeur autour de laquelle on peut s'installer. Zone d'observation.
- Promouvoir les activités d'eau : Rivières artificielles, courant d'eau. Une aire de repos en lien avec l'eau.
- Partie Est. Un musée historique avec un jardin attenant.
- Partie Ouest une «plaza» (typologie chinoise) : Place ronde qui accueille de nombreuses activités estivales mais aussi hivernales reliée par plusieurs sentiers. Piste cyclable - chemin piéton tout le long de la limite extérieure du parc qui devient une piste de ski de fond/ raquettes.

Résumés des recommandations des Equipes Charrette 1 dec. 2012

Equipe 5

Carl Bickerdike - urbaniste - les Amis de Meadowbrook

Sarah Dixon - écologiste - McGill

Olive Bailey - Urban planner

Golara Seif - UdeM - architecture de paysage

- Un parc naturel dans la partie ouest Partie ouest, milieu naturel, espèces indigènes. activités plus tranquilles : volonté des habitants de Côte St Luc de ce parc-nature. Encourager les gens à explorer cette nature activement. Parc nature - encourager les activités qui mettent les gens en contact avec la nature. Garder les forêts et les milieux existants mais création de nombreux sentiers pour la découverte. Un marais au sud-est, sol argileux : est sans poisson mais nombreux amphibiens. Attire de nombreux oiseaux. Au niveau des ruisseaux existants : zones tampons. plantes indigènes et qui préviennent l'érosion. Sentier le long de la limite sur vers la zone de marais: zone d'observation des oiseaux. Écrans boisés partiellement existants : corridors pour la biodiversité.
- Partie est : une programmation plus soutenue Espaces ouverts existants pour les activités. Continuation du corridor d'agriculture urbaine le long de la voie ferrée axe N/S Piste cyclable depuis Lachine. Accès depuis les résidences de St Pierre.
- Un site d'observation des oiseaux mais aussi des activités du chemin de fer : point haut déjà existant. Modeler de terrain dans la partie ouest pour offrir un autre point de vue.



**SIERRA
CLUB
QUÉBEC**

Mémoire du
Sierra Club Québec

Soumis à
l'Office de Consultation Publique de Montréal

Dans le cadre du
Plan de développement de Montréal

29 Août 2013

Sierra Club Quebec
<http://quebec.sierraclub.ca>
quebec@sierraclub.ca
514 686 3709

ANNEXE 4

Montréal, 29 août 2013

Dans le cadre du projet du Plan de Développement de Montréal, L'Office de la consultation publique de Montréal invite la population à commenter le projet proposé. Le Sierra Club Québec, un regroupement citoyen bénévole axé sur la protection de l'environnement, souhaite présenter son mémoire.

Les commentaires du Sierra Club Québec sur le projet du Plan de développement de Montréal (PDM) seront limités aux points concernant la protection de l'environnement. Plus précisément, nous allons discuter l'échec total de respecter les obligations de Montréal face au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (PMAD). Ces obligations sont résumées dans les objectifs 3.1, 3.2 et 3.5 du PMAD, tel qu'indiqué dans *l'annexe A*. Nous allons également traiter du financement et des failles dans les procédures permettant aux développeurs d'influencer les décisions par rapport aux applications de leurs propres projets et de la politique urbaine en général.

Depuis le 19^{ème} siècle, la préservation des espaces verts a été un point important au niveau de l'image promue de Montréal à travers le monde; la protection de la biodiversité est un ajout récent et crucial à ce concept. Nous avons vu concrètement cette facette de la Ville alors qu'elle est l'hôte du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, lors du discours prononcé par le maire Tremblay en 2010 à la dixième réunion de la Conférence des Parties (CoP 10) à Nagoya, au Japon et lors d'autres événements internationaux, lors du sommet de Montréal en 2002, via la construction du Centre sur la biodiversité dans le jardin botanique ainsi que l'appui avec enthousiasme de la ville pour le PMAD, parmi plusieurs autres initiatives. Nous partageons l'intérêt de Montréal pour la protection de la biodiversité et des espaces verts, mais nous sommes alarmés de constater que la ville n'envisage faire pratiquement rien en lien avec le mandat du PMAD, et qu'elle permette encore la construction sur les espaces verts et progressivement, élimine toute nature de l'île. Prenons chacun des objectifs environnementaux du PMAD dans l'ordre:

Objectif 3.1 - Protéger 17% du territoire du Grand Montréal

Le PDM réitère l'objectif de Montréal, établi en 2004, par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (Politique) de protéger seulement 6% de l'île. Il est prétendu que 5.4% de l'île soit déjà protégé, un estimé hautement controversé, car jugé beaucoup trop optimiste; notons qu'il inclut les cimetières et lieux d'enfouissement. Quand on applique la définition d'un milieu naturel telle que fournie dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, de la ville de Montréal (2004), la réalité est que seulement 4% des habitats naturels sur l'île sont protégés. Montréal a obtenu le dernier rang au classement des grandes villes canadiennes en ce qui concerne la superficie d'espaces verts par habitant depuis que le *National Post* a fait son sondage en 2002 et encore récemment selon le classement

ANNEXE 4

du *North American Sustainable Cities Scorecard*, fait en 2013¹. Dans une étude comparable, menée par Evergreen en 2004², Montréal atteint l'avant-dernière place parmi 22 villes canadiennes.

De plus, l'espace protégé au centre de l'île se concentre en quelques larges parcs tels que le Parc du Mont-Royal et les autres parcs en périphérie. Cette distribution reflète un manque de justice environnementale, laissant les milieux défavorisés avec peu ou pas d'accès réels. Alors qu'il est vrai que protéger 17% de l'espace n'est présentement pas réaliste, Montréal peut et doit faire mieux. Par exemple, *la Politique* prévoit protéger "des milieux naturels de grande valeur écologique, d'une superficie de 15 hectares et plus." Montréal doit, à la place, s'efforcer à protéger chaque petite parcelle de terrain sans construction qui reste encore sur l'île, peu importe la superficie et l'état de ce chaque parcelle, et la réhabiliter. Afin d'accomplir cet objectif, le Sierra Club Québec recommande que le PDM soit révisé comme suit:

1. Réaliser un inventaire des espaces verts avec une superficie de ½ ha ou plus incluant une cartographie des résultats accessible au public, une éco-carte. Pendant la réalisation de l'inventaire, aucune construction ne devrait être permise sans qu'une preuve soit fournie démontrant que la construction n'implique pas la perte d'un espace vert.
2. Chaque parcelle verte ainsi inventoriée devrait être rezonée en tant qu'espace récréatif et protégée contre tout changement de zone à l'exception de parcs et espace récréatif naturel.
3. Les constructions futures de toutes sortes devraient être limitées au redéveloppement d'espaces déjà construits et des anciens terrains industriels (espaces bruns) existants. Les développeurs avec des intérêts légitimes, preuve à l'appui, devraient recevoir des espaces équivalentes en espaces bruns à développer, ainsi que le support financier adéquat pour les aider à remédier ces derniers.
4. Les sites majeurs menacés tels que Meadowbrook, L'Anse-à-l'Orme, Bois Angell, le terrain de CLC à Senneville, la bande parallèle au Notre Dame entre Delorimier et Viau et différents bandes au Pointe-aux-Trembles/Rivière-des-Prairies devraient immédiatement être rezonés dans leur totalité en espace récréatif et les ressources nécessaires devraient être allouées à leur protection.
5. Les efforts provenant des communautés pour reprendre les anciens terrains industriels tels que le terrain communément appelé le "Champ des possibles" devraient être encouragés et reproduits ailleurs dans la Ville.

¹ <http://www.corporateknights.com/report/north-american-sustainable-cities-scorecard/ranking>

² Evergreen, 2004. Green space acquisition and stewardship in Canada's urban municipalities: Results of a nation wide survey

ANNEXE 4

6. Les exigences du PMAD d'identification et caractérisation des milieux humides et l'adoption d'un plan pour leur conservation ne sont pas adressées ni dans le PDM ni dans la Politique. Ces espaces sont des éléments essentiels à la durabilité des écosystèmes, mais ils disparaissent rapidement et devraient être inclus dans l'inventaire des espaces verts et protégés de la même manière. Le Sierra Club Québec recommande que:
- (a) “ Milieux humides ” soient définis comme des écosystèmes caractérisés par la présence d'eau pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation (Couillard et Grondin, 1992), tel qu'adopté par le CRE-Laval³.
 - (b) La distance séparatrice de construction des milieux humides soit au moins augmentée à un minimum de 30 mètres au lieu des 10 mètres actuels, qui sont manifestement insuffisants.
 - (c) La pratique permettant aux développeurs de construire par dessus les milieux humides et les “reconstruire” soit abolie, car elle est à la fois totalement inadéquate et ouvre la porte aux abus.

Objectif 3.2 - Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables

Le PDM demeure silencieux sur cet objectif. La Politique (*annexe B*) déploie ces objectifs généraux:

- Préserver et accroître la biodiversité en milieux riverain et aquatique;
- Établir une vision d'ensemble des rives et des milieux aquatiques en dégageant leur potentiel écologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine riverain et aquatique (préservation des paysages, contrôle des interventions, accessibilité physique et visuelle à l'eau, etc.)
- Assurer une saine gestion des écosystèmes dans ces milieux
- Élaborer un programme de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux secteurs riverains et aquatiques d'intérêt écologique

En même temps la bordure riveraine des Rapides du Cheval blanc a été vendue aux développeurs après avoir reçu une dérogation permettant la construction en zone pourtant qualifiée de plaine inondable inapte à la construction. Il s'agissait de la dernière parcelle directement en bordure de l'eau

Le Sierra Club Québec demande l'inclusion d'un plan d'action au sein du PDM qui vise à respecter les objectifs formulés dans la politique et recommande les points suivants:

³ http://www.credelaval.qc.ca/milieux_humides.html

ANNEXE 4

7. Montréal doit aller de l'avant avec son usine de traitement des eaux usées à la Rivière des Prairies afin d'éviter la décharge de bactéries et de pathogènes dans le fleuve St-Laurent.
8. Les eaux pluviales doivent être considérées adéquatement dans les plans des infrastructures à venir afin d'éviter les situations où, lors de fortes pluies, les eaux d'égout, non-traitées sont déchargées directement dans le fleuve sans aucun traitement.

Objectif 3.5 - Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Le PMAD résume les critères permettant de réaliser l'objectif "Mise en valeur des composantes de la Ceinture et Trame verte et bleue." Il n'y a aucune mention de la Trame verte et bleue dans le PDM ni dans la Politique. Le Sierra Club Québec insiste pour que ceci soit un point central du plan pour le futur. Une vision commune pour ce système est présentée en *annexe C*. Cette vision commune a été largement supportée par des centaines de présentateurs lors des consultations publiques en 2010 et devrait être la base de la Trame verte et bleue de l'île de Montréal.

Tel que présenté lors de la conférence de presse tenue par la Communauté Métropolitaine de Montréal, voir *annexe D*, le public supporte les obligations environnementales établies dans le PMAD. En fait, le public demande aux villes d'être encore plus ambitieux à ce niveau. Montréal doit écouter et agir en fonction des désirs de ses citoyens. Le Sierra Club Québec plaide pour que ce programme devienne la stratégie retenue afin de développer et promouvoir l'accès à la nature pour tous les habitants de la ville, mais en particulier pour les enfants et les gens vivant dans les milieux défavorisés. La justice environnementale ne requiert rien de moins. Le Sierra Club Québec recommande:

9. Le PMD doit être amendé afin de fournir une Trame verte et bleue telle que requise selon le PMAD.

Financement

Le Sierra Club Québec recommande:

10. Montréal doit budgéter et dépenser suffisamment de fonds pour implanter ce programme et le gouvernement provincial doit aider à la fois en fournissant l'appui financier nécessaire ainsi que l'encadrement adéquat de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Éliminer l'influence des développeurs et des compagnies de construction

ANNEXE 4

Nous croyons fortement que l'intégrité des institutions publiques de Montréal ne puisse pas être garantie tant et aussi longtemps que les décisions de développement continuent d'être des négociations avec les développeurs. C'est un anathème à l'intérêt du public et au processus clair et légitime par lequel les citoyens peuvent s'impliquer que les développeurs et entreprises de construction aient le privilège d'accéder à la prise de décision - à la fois pour leurs propres projets et pour le développement urbain en général.

Lorsqu'un développeur dépose une demande d'autorisation impliquant l'utilisation de fonds publics sur l'infrastructure, ce dernier reçoit le privilège d'avoir accès et discuter des dépenses de ses fonds publics avec le département de l'urbanisme. Les groupes environnementaux et d'autres intérêts publics se voient refuser le droit de participer à de telles discussions.

En lien avec le développement urbain en général, notons que le PDM stipule, à la page 81, que " Le cadre financier de la Ville de Montréal déterminera les contributions respectives des différentes parties concernées, notamment [...] les promoteurs immobiliers dans le cadre d'ententes particulières soutenant le développement immobilier. " Le Sierra Club Québec recommande:

11. Toute discussion entre la Ville de Montréal et un développeur concernant tout projet de construction impliquant le changement de vocation d'un terrain d'être ouverte au plaidoyer public et aux groupes d'organisation de défense d'intérêts en partenariat à part entière, et que suffisamment de temps soit alloué à ces groupes afin de leur permettre d'être impliqués d'une façon significative.
12. Les " ententes particulières soutenant le développement immobilier " référées au PMD devraient, lorsqu'elles sont en lien avec la protection d'espaces verts et de la biodiversité, uniquement être permises lorsqu'elles ont un bénéfice net positif sur ces derniers.

La Ville est préoccupée par l'exode des familles et y répond en permettant la construction des résidences sur les espaces verts. Pourtant, tel qu'indiqué dans les résultats de sondages et compilation référée ici haut (*annexe D*), la proximité d'espaces verts sains constitue un des facteurs déterminants lorsque vient le moment de décider où habiter. En permettant la construction sur des espaces verts, la motivation de la population à s'éloigner ira en augmentant. Si nous désirons que Montréal demeure un endroit attirant et où il fait bon vivre, chaque petit espace vert encore inhabité doit être protégé afin de permettre à tous d'en profiter.

Collaboration concernant l'Eco-Carte:

Le Sierra Club Québec, en collaboration avec des partenaires, travaille présentement à l'ébauche d'une éco-carte référée par la population détaillant le statut des espaces verts sur l'île de Montréal. Nous sommes disposés à

ANNEXE 4

collaborer avec l'équipe de la Ville de Montréal et mettre notre expérience à profit l'élaboration d'un plan ambitieux et détaillé permettant la protection des espaces verts et nous sommes désireux de partager notre expertise et nos ressources pour la communauté.

Nous demeurons à votre disposition pour toutes informations additionnelles.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.



Floris Ensink

Président du comité exécutif du Sierra Club Québec

ANNEXE A

ORIENTATION 3: Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

OBJECTIFS	DESCRIPTION SOMMAIRE DES CRITÈRES
3.1 Protéger 17% du territoire du Grand Montréal	3.1.1 Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers
	3.1.2 Identification et caractérisation des milieux humides
	3.1.3 Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains
	3.1.4 Adoption d'un plan de conservation des milieux humides
3.2 Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables	3.2.1 Identification des plaines inondables
	3.2.2 Protection des rives, du littoral et des plaines inondables
3.3 Protéger les paysages d'intérêt métropolitain	3.3.1 Identification des paysages d'intérêt métropolitain
	3.3.2 Protection des paysages d'intérêt métropolitain
3.4 Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain	3.4.1 Identification du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
	3.4.2 Protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
3.5 Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques	3.5.1 Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue

Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique



Milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique

Outre les bois, les friches, les marais, les marécages et les étangs, le patrimoine naturel de Montréal comprend également de nombreux plans d'eau et leurs rives. Ces milieux riverains et aquatiques sont des éléments fondamentaux du paysage montréalais. Les rives sont très prisées par la population pour la pratique d'activités récréatives telle que la pêche, ou encore, tout simplement, pour admirer le paysage et profiter de la quiétude des lieux. Les milieux riverains et aquatiques recèlent une végétation riche et unique qui procure un habitat essentiel pour la prolifération d'une faune et d'une flore diversifiées. Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, tenant compte des politiques fédérales et provinciales en vigueur, la Ville de Montréal entend développer une stratégie de préservation et d'aménagement des milieux riverains et aquatiques comportant un potentiel écologique intéressant.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver et accroître la biodiversité en milieux riverain et aquatique;
- Établir une vision d'ensemble des rives et des milieux aquatiques en dégageant leur potentiel écologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine riverain et aquatique (préservation des paysages, contrôle des interventions, accessibilité physique et visuelle à l'eau, etc.)
- Assurer une saine gestion des écosystèmes dans ces milieux
- Élaborer un programme de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux secteurs riverains et aquatiques d'intérêt écologique

Guide de participation à la promotion de la vision commune :
La ceinture verte et bleue du Grand Montréal
 Consultations publiques du PMAD

La ceinture verte et bleue du Grand Montréal

Une vision commune à appuyer lors des consultations publiques de la Communauté Métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) doit inclure l'aménagement d'une ceinture verte et bleue comme composante intégrante et essentielle. Cette ceinture ne doit pas uniquement mettre en valeur les différents attraits récréotouristiques du territoire en les reliant par des circuits. Elle doit aussi contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel exceptionnel, caractérisé par une diversité biologique supérieure à tout autre secteur du Québec, ainsi que de notre territoire agricole, source de près de 50% de la nourriture produite au Québec. Le PMAD doit fixer les conditions favorables à l'établissement d'une telle ceinture verte et bleue en identifiant clairement ses composantes et en assurant les ressources nécessaires à sa réalisation.

Cette ceinture verte et bleue pour le Grand Montréal c'est :

Un parc écologique de l'Archipel de Montréal tel que proposé par les plus de 80 partenaires du parc écologique de l'Archipel de Montréal incluant 15 municipalités et arrondissements

- Des milieux naturels à conserver, à protéger et à mettre en valeur, dont un minimum de 12 % pour 2015 et de 17% pour 2020 du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec incluant 15% de milieux réhabilités
- Une trame verte, urbaine et rurale, constituée de corridors naturels pour la biodiversité de même que de sentiers et pistes permettant à la communauté de découvrir la nature
- Un réseau bleu mettant en valeur le fleuve et les autres cours d'eaux situés dans la ceinture verte et bleue permettant de plus la pratique d'une diversité de loisirs d'eau

Un patrimoine agricole à découvrir, dynamiser et protéger

- Des terres agricoles protégées et dynamisées d'une manière durable tout en favorisant l'agrodiversité
- Un réseau mettant en valeur les attraits agricoles
- Un programme de promotion des produits locaux et des établissements qui en font l'utilisation

Des centaines d'attraits et d'événements culturels, récréatifs et naturels à explorer

- Un programme de promotion des attraits et événements
- Un réseau de paysages naturels et humanisés à contempler
- Un réseau de marchés et autres établissements vendant les produits locaux

Un réseau de transport actif accessible et diversifié

- Un des plus grands réseaux de pistes cyclables au monde
- Un réseau de sentiers reliant les divers attraits ainsi que les zones fortement urbanisées à la ceinture
- Un route bleu touchant tant le Saint-Laurent que les autres grandes rivières de la CMM

Investir dans un avenir durable

- Un projet rassembleur intégrant l'environnement, l'agriculture, le tourisme et la culture
- Une promotion d'une vie saine et active axée sur les loisirs extérieurs et le transport actif
- L'aménagement d'un milieu de vie de qualité moins pollué, plus esthétique et souffrant moins de l'effet d'îlot de chaleur
- La création d'emplois durables basés tant sur la promotion régionale de loisirs, attraits et services que sur un investissement local responsable
- La protection, la réhabilitation et la mise en valeur tant de milieux naturels que de terres agricoles
- Le respect de la capacité de support des écosystèmes et la considération de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes

Communiqué de presse

Rapport de consultation publique sur le projet de PMAD UN RAPPORT LÉGER MARKETING RÉVÈLE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE SOUHAITE UN PLAN AMBITIEUX

Montréal, le 7 novembre 2011 – Une étude de la firme Léger Marketing portant sur les faits saillants de la consultation publique sur le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* révèle que la société civile souhaite un plan ambitieux axé, notamment, sur une ceinture verte, des quartiers TOD et des investissements en transport en commun.

La firme Léger Marketing, spécialisée dans l'analyse quantitative et qualitative, a été mandatée pour réaliser, de manière rigoureuse, une synthèse des opinions et des commentaires exprimés par les citoyens et les groupes du Grand Montréal dans le cadre de cette consultation.

Les faits saillants de cette analyse démontrent qu'une forte proportion des intervenants :

- indiquent être globalement en faveur du projet;
- demandent que les objectifs soient plus ambitieux;
- appuient la mise en place d'une trame verte et bleue (bois, corridors plans d'eau, milieux humides, berges et îles);
- supportent la proposition de localiser dans des aires TOD (*Transit-Oriented Development*) au moins 40 % des futurs ménages d'ici 2031, dans la perspective d'un aménagement axé sur le transport en commun;
- demandent que le transport collectif compte plus de projets de développement, y compris un réseau de vélo utilitaire;
- demandent la mise en valeur du territoire agricole et sa protection intégrale mais, pour certains, des ajustements sont requis pour le développement;
- demandent des mesures additionnelles portant sur le logement social, l'agriculture urbaine et la culture;
- demandent d'impliquer plus étroitement la société civile au processus de mise en œuvre du PMAD.

L'étude révèle également que plusieurs organismes municipaux souhaitent que leurs besoins locaux en matière de développement résidentiel et commercial soient mieux pris en compte et craignent que l'adoption du PMAD favorise un phénomène de saute-mouton au pourtour du territoire de la Communauté.

La consultation publique tenue du 28 septembre au 21 octobre derniers, a connu une participation historique avec plus de 344 mémoires transmis à la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle s'est distinguée comme un des exercices de démocratie participative les plus importants qu'a connus la région au cours des dernières années.

La commission de l'aménagement rendra public son rapport le 17 novembre 2011.

Le rapport de Léger Marketing est disponible à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/consultations/rapports-de-consultation/>

* * *

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,7 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

- 30 -

Pour renseignements : François Desrochers
Conseiller en recherche
Communauté métropolitaine de Montréal
Téléphone : 514-350-2550